L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 JANVIER 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 4 JANVIER.

☞ **Voir la seconde page, pour :**

Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G. Lamonnot, Blache & Co, 69, Chartres—Chemises, cachettes.

Par M. Barnett Jr., 120 Camp. Bijoux, montres, pendules, &c., ainsi que les installations du magasin.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

L'Unité du Sud.

C'est avec un profond regret que nous constatons chaque jour la division des opinions dans le Sud et la multiplicité des mouvements en sens contraire qui annihilent l'action en la morcelant. Comme nous l'avons démontré maintes fois, il ne devait y avoir qu'un seul parti, celui des droits du Sud, qu'une seule action celle du Sud uni et concerté. Si quelques jours après l'élection, une conférence des délégués de chaque Etat eut été convoquée, elle serait aujourd'hui réunie et la question si simplifiée pourrait être résolue à jour et à heure fixes ou par l'acceptation d'un ultimatum, acceptation qui eût consolidé pour un siècle peut-être l'Union américaine ou par la séparation pacifique de la Confédération actuelle en deux grandes nations que la nature des choses obligeant à signer un traité fondé sur l'équilibre de leurs forces et le respect de leurs intérêts réciproques à défaut de la sympathie qui n'existait pas. C'était, le seul plan logique, raisonnable et pratique en même temps, qu'une saine politique dictait aux Etats à esclaves devant l'élection menaçante d'un républicain à la présidence des Etats-Unis.

Au lieu de ce résultat, satisfaisant dans l'une ou l'autre alternative, on paraît évidemment en mouvement au Sud, nous a par son aveuglement et son action prématurée, précipité dans une crise à laquelle nous ne voyons pour ainsi dire pas d'issue. Cette fatale théorie de la souveraineté absolue des Etats, basée sur des délimitations géographiques insignifiantes, a ouvert le champ à toutes les ambitions hypothétiques, et à une myriade de projets de la part de tous les faiseurs de rêves creux. Ce n'était pas assez d'un plan qui ... une confédération composée exclusivement des Etats cotonniers, nous voyons ... multitude de combinaisons plus ou moins ingénieuses les unes que les autres.

Le vice-président Breckinridge convoque une Convention des Etats frontières—il ne s'occupe pas ... ses anciens amis de l'extrême Sud à la ... de constitutionnalité. Dans cette convention ... admettre que la Virginie, le Maryland, le Kentucky et le Missouri. La Caroline du Nord est exclue comme n'étant pas assez frontière. Nous avons déjà entendu des partisans de la séparation isolée parler du Tennessee comme d'un Etat trop au Nord et en ligne de faire partie de la véritable Confédération du Sud. C'est avec de pareilles distinctions que ... faisons la ... des ... toujours nous ... et que nous ... cause.

On sait ... aussi en avant des projets de ... pour les Etats du Pacifique, que les Etats du Nord-Ouest et qu'on propose d'ériger le Texas en république isolée. Or voici que les journaux du Tennessee nous apportent le compte rendu d'un meeting ... à Nashville en faveur d'une Confédération du Centre. Nous ignorons quelles seraient ... de ce ... Centre. Mais il est ... déplorable de voir cette confusion d'idées, ce chassez-croisé de projets en l'air qui ... au ...

Il est certain qu'il s'opère en ce moment un travail d'élaboration dans le Nouveau Monde, et ... chercher la véritable ... Dans les premiers siècles de l'existence d'un peuple, les secousses et les ... ... Cela devait arriver sur ... peuple ... formé ... de ... fortune ... par des ... jeunesse forgeuse et pleine d'... Aujourd'hui, l'équilibre, maintenu longtemps par la force d'institutions sagement calculées, est complètement rompu. Il s'agit de le rétablir son ... à la loi de développement qui a présidé jusqu'à ce jour aux destinées du peuple américain.

Au contraire de ce qui se passe en Europe, où la tendance est à la reconstitution des anciennes nationalités, le mouvement de ce côté de l'Océan a pour but apparent de briser la nationalité américaine et de créer une foule de petites nationalités distinctes. Examinons la question à ce point de vue.

Jusqu'à ce jour, malgré la division territoriale en Etats, les Etats-Unis n'ont formé qu'une seule nation ayant l'unité de langue, l'unité de gouvernement, et l'unité de politique à l'extérieur. Du golfe du Mexique aux lacs il n'y avait que des Américains. Maintenant, nous comprenons que la différence des institutions, résultant de l'esclavage dans le Sud, tende à donner aux habitants d'une section du pays des mœurs et un caractère entièrement différents des mœurs et du caractère des habitants de l'autre section, et qu'à la longue les deux peuples viennent à former deux nationalités distinctes. Mais nous n'en sommes pas encore arrivés là. Il faut plusieurs siècles pour constituer une nationalité. Et c'est un résultat qu'on ne doit pas désirer.

En effet la division des hommes en nationalités est un ... d'être dans les temps barbares, mais elle est contraire aux idées de la civilisation moderne, elle ne peut que servir d'entraves aux progrès de tout genre. Lorsque l'Europe sera sortie du travail préparatoire qui s'opère en ce moment dans son sein, elle arrivera à la formation d'une confédération de peuples unis. Ce n'est donc pas contre ses politique ... que ... de chercher à morceler notre union ... à faire de l'Amérique du Nord une seconde édition de l'Amérique du Sud.

Si la séparation devient inévitable, si pour sauvegarder des institutions qui font sa puissance et sa fortune, le peuple du Sud est obligé de se séparer avec ceux du Nord, qu'au moins il ne se divise pas lui-même en tronçons impuissants qui ... peuple ... et tort, dignes des grandes ... qui ... la richesse de son sol et la nature de ses produits ! Sans cette union ... de sécurité et de puissance, les Etats à esclaves verront leur nombre diminuer chaque jour sous les efforts redoublés des abolitionnistes, l'influence des intrigues étrangères et peut être celles de leurs propres rivalités. Or nous ne voyons qu'un seul moyen d'éviter la décadence et la ruine, c'est d'abandonner la politique fallacieuse des séparations isolées et de concentrer tous les efforts des véritables amis du Sud pour assurer le triomphe d'une coopération immédiate entre les quinze Etats à esclaves, et sauver par l'unité du Sud, notre ancre de salut dans le présent et dans l'avenir.

GEORGIE.—L'élection des délégués à la Convention d'Etat a eu lieu hier dans la Georgie. Si l'on en croit l'*Augusta Chronicle and Sentinel*, sur 84 comtés, il y en a 41 où il n'y a de candidats que pour la coopération, 14 où il y a deux listes de candidatures. Si ce fait est exact, les partisans de la coopération auront la majorité dans la Convention.

NOMINATION D'UN COLLECTEUR A CHARLESTON.—Une dépêche adressée au *Picayune* porte que M. McKibben, ex-employé de la douane de Philadelphie et frère du membre du Congrès pour la Californie, a été nommé collecteur de la douane de Charleston, et qu'il exercera ses fonctions à bord du cotre *Harriet Lane*. Ce bâtiment n'offrirait pas par lui-même une bien grande résistance aux attaques des Caroliniens, mais sous la protection des canons du fort Sumter il peut défier toutes les tentatives. Il résulterait de cet état de choses que les navires marchands qui entreraient dans le port auraient à payer double droit. Cela donnera lieu nécessairement à des réclamations de la part des puissances étrangères et cela fera entrer le conflit dans une nouvelle phase de complications.

ALABAMA.—Nous apprenons par une dépêche reçue en ville que les élections de l'Alabama ont donné le résultat suivant : 58 délégués en faveur de la séparation isolée et 42 en faveur de la coopération.

MME DE VERNAY.—Nos lecteurs se souviennent de l'éminente et gracieuse artiste qui, l'année dernière, a, à la salle des Odd Fellows et au Théâtre de l'Opéra, émerveillé ses auditeurs par son admirable exécution des plus brillantes fantaisies écrites pour le violon. Parmi les rares violonistes de son sexe que nous ayons entendues, madame de Vernay est assurément celle qui mérite la palme, car elle manie l'archet avec autant de sûreté et de correction que de grâce et de délicatesse. Sa main semble se jouer des difficultés avec une agilité féerique et son goût musical exquis lui permet de rendre les nuances les plus délicates des compositions des grands maîtres. Nous sommes heureux d'apprendre que depuis son départ de la Nouvelle-Orléans elle a obtenu une série d'ovations dans les principales villes des Antilles. A la Havane, à Matanzas, à Cardenas et dans l'île de Porto Rico elle a été accueillie avec la faveur due à son magnifique talent. Avant de revenir aux Etats-Unis, elle se propose de donner une série de concerts à San Jago de Cuba, et nous sommes convaincus que le public dilettante de cette ville saura l'apprécier à sa juste valeur. Nous souhaitons qu'avant de se rendre au Nord, madame de Vernay se souvienne de la Nouvelle-Orléans et donne à ses nombreux admirateurs dans notre ville l'occasion de l'entendre encore.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nouvelles de Washington.

New York, 3 janvier.—Une dépêche spéciale, reçue de Washington par le *Boston Post*, dit qu'un collecteur de douane sera nommé pour succéder à M. Colcock à Charleston.

Le correspondant du *New York Times* dit que la politique du Président envers les désunionistes sera conciliatoire, mais ferme dans l'exécution des lois fédérales.

On s'attend à l'explosion d'un débat orageux dans le Sénat.

C'est une proclamation et non un message que le Président doit envoyer au Sénat.

Le comité des trente trois s'est mis d'accord sur un compromis et va présenter son rapport.

Le département des postes a cessé le contrat avec la ligne du steamer *Isabel* pour le transport des malles à Key West.

M. Cameron, de la Pennsylvanie, a accepté la position de secrétaire d'Etat de M. Lincoln.

Nouvelles du siége de la guerre.

Washington, 3 janvier—Les derniers avis de Charleston disent que mille nègres travaillent à élever des fortifications à l'entrée du port de Charleston qui a été obstruée par des navires qu'on a coulés. L'artillerie Columbia, forte de 50 hommes, est arrivée et s'est rendue sur le port. On dit que le gouverneur Pickens a reçu des offres de services de 10,000 volontaires des Etats voisins.

On a donné ici l'ordre de transporter 200,000 livres de poudre à l'un des forts.

New York, 3 janvier.—Le sloop de guerre *Brooklyn* et un autre navire à Norfolk ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour Charleston. Le bruit court que les forts vont être immédiatement renforcés.

Nouvelles de Charleston.

Le fort Sumter assiégé.

Communications coupées.

Washington, 3 janvier.—On a reçu ici des nouvelles de Charleston annonçant que le fort Sumter est assiégé et les communications du major Anderson coupées.

Le fort Moultrie réparé.

Le fort Moultrie a été complètement réparé, les canons montés, et tout est prêt pour commencer le feu sur le major Anderson autour du quel on a élevé de nouvelles batteries.

Saisie du gouvernement.

On assure, sans qu'on en doute, qu'une combinaison est en voie de projets d'ôter le but est de s'emparer du gouvernement fédéral à Washington. Le mouvement aura lieu le 4 mars ou avant, l'époque précise n'est pas déterminée.

Nouvelles importantes du Missouri.

Message du gouverneur.

La scission répudiée

St-Louis, 3 janvier.—Le gouverneur du Missouri dit dans son dernier message que le Missouri réclamera ses droits à tous hasards.

Il répudie la scission et ajoute que le peuple du Missouri aurait sympathise davantage avec la Caroline du Sud si elle avait, en commun le Missouri, a souffert des déprédations constantes causées par des ... abolitionnistes.

Le Missouri restera dans l'Union et la défendra aussi longtemps qu'il sera possible de la conserver, mais la sécession par la sécession ne sont pas les moyens propres à redresser des torts imaginaires.

CONGRES

Chambre—La Chambre, après une vaine délibération, s'est ... en comité de tous pour l'appropriation du bill ... judiciaire et exécutif. elle s'est ensuite ajournée jusqu'à lundi.

Sénat—Dans le Sénat, M. Crittenden, du Ky., a proposé de soumettre ses résolutions au peuple des Etats-Unis. Cette proposition a été déposée.

M. Baker, de l'Oregon, a prononcé un discours en opposition avec l'extension de l'esclavage. Le sénateur Douglas a pris la parole ensuite.

Admission de territoires.

Albany, 3 janvier.—Le ... à la cette ville ... M. Robinson qui demande l'admission de tous les territoires comme nouveaux Etats.

Arrivée du steamer *Australasian*.

New York, 3 janvier.—Le steamer *Australasian*, parti de Liverpool le 22 et de Queenstown le 23 du mois dernier, est arrivé en ce matin. Il apporte des nouvelles d'un jour plus récentes. L'*Arabia* est arrivée à Liverpool avec des dates de Boston du 30 novembre.

Marchés européens.

Liverpool, 22 décembre.—Les ventes de coton aujourd'hui ont été de 12,000 balles, dont 4000 pour la spéculation et l'exportation. Le marché a clos avec fermeté aux cours d'hier.

Les céréales sont fermes et les cours en hausse. Le maïs est en hausse, le jaune est coté à 39 s. Les provisions sont fermes.

Londres, 22 décembre.—L'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre a diminué de £100,000 pendant la semaine. Le marché monétaire est un peu plus serré et la demande plus active. Les consolidés ont fermé aujourd'hui à 92 3/4 à 92 7/8 coupon détaché.

Havre, 22 déc.—La demande pour le coton a été active pendant la semaine, et le marché a clos avec fermeté à une hausse de un à deux francs depuis vendredi. Le très ordinaire Orléans a fermé à 95 fr., le bas à 94 fr.

Paris, 22 déc.—La bourse aujourd'hui est dans un état de dépression absolu.

Maladie du roi de Saxe.

Le roi de Saxe est dangereusement malade. Le gouvernement du royaume a été confié au ministère.

Nouvelles additionnelles d'Europe.

Ratification d'un traité avec la Chine.

RÉVOLUTION EN HONGRIE.

New York, 3 janvier.—Le steamer *Australasian*, parti de Liverpool le 22 et de Queenstown le 23, apporte les nouvelles suivantes.

Steamship en vue—Le steamship *Arago*, de la malle des Etats-Unis, avec des dates de New York jusqu'au 8, était en vue à Southampton.

Marché à la farine de Liverpool—Liverpool, 22 déc.—Le ... de MM. Richardson, Spence & Co. dit que les qualités du ... ordinaire de 29 à 32s.

NOUVELLES GENERALES.

Hongrie—La fermentation politique continue à augmenter en Hongrie.

Le comte Teleki, réfugié Hongrois, a été arrêté à Dresde et rendu à l'Autriche.

Grande Bretagne—L'*Australasian* apporte la nouvelle de la mort de lord Dalhousie, arrivée à Londres le 19 dernier.

Le 20 a eu lieu à Hutton une terrible explosion: 20 mineurs ont été tués.

Chine—Les ratifications de la paix ont été échangées entre la France, l'Angleterre et la Chine.

La France reçoit une indemnité de soixante millions de francs.

Le gouvernement chinois autorise l'émigration des coolies. Les églises et les cimetières seront rendus aux chrétiens.

Espèces pour l'Amérique.

L'*Australasian* apporte près d'un million en espèces.

Cochinchine

Une partie de l'armée française qui est à Pékin sera envoyée en Cochinchine pour attaquer la résidence de l'empereur.

Dernières nouvelles de Panama.

Arrivée du Northern Light.

New York, 3 janvier.—Le steamship Northern Light, venant d'Aspinwall, est entré dans le port. Il a à son bord les passagers et les malles arrivées à Panama par le steamship qui a quitté San Francisco le 11 dernier. Il apporte près d'un million et demi à fret.

Guerre civile dans la Nouvelle Grenade

Les révolutionnaires de Carthagène sont en partie du port de Santa Martha.

Désastre du steamer A. H. Sevier

Memphis, 3 janvier.—Le steamer A. H. Sevier a sombré dans la nuit de dimanche près de Pine Bluff. Personne n'a péri.

Passage de bateaux à Vicksburg—Les steamers Red River et Charmer sont passés, hier, à 6 heures et l'Isabella à 8 P. M. Le Tycoon à 7 heures ce matin.

Marchés de Cincinnati.—Cincinnati, 3 janvier.—La farine a clos ferme. Ventes de 1,000 barils à $4 65 à 4 75 pour la superfine.

Les ventes de whisky comprennent 1,500 barils à 14 cts le gallon.

Le porc a clos animé et en hausse de 25 cts depuis hier. Les ventes ont atteint 2,500 barils à $12 00 à 15 25 pour mess.

La graisse vaut de 9 à 9 1/4 c. la livre. Plusieurs ventes de sucre ont eu lieu à 5 1/2 à 7 c. Les ventes de mélasses atteignent 400 barils à 29 à 30c. le gallon. 469 sacs de café ont été vendus à 13 à 13 3/4c pour Rio.

Marchés de New-York—New York, 3 janvier—Le coton est en hausse de 1/4c sur le cours d'hier. Les ventes se montent à 5000 balles à 12 1/4 c pour middling. Les ventes de farine sont de 13,500 barils à $5 30 à 5 40 en hausse de 5c depuis hier, le marché a clos avec une tendance à la hausse. Les prix du blé ont augmenté de 1 à 2 c.

Le maïs était stationnaire à la clôture. Ventes de 53,000 boisseaux au cours de 71 à 72 c. Porc, calme mais ferme, ventes de 700 barils à $17 37 1/2 pour mess; graisse ferme, ventes de 3,400 barils à 10 3/8 à 10 1/2 par baril. Mélasses, ventes de 200 barils Nouvelle Orléans à 5 1/2 à 5 3/4 par livre.

RIVIÈRES—Louisville, 3 janv, 6 h. P. M.—La rivière descend ce soir, avec 5 pieds 9 pouces d'eau dans le canal.

Liste des lettres.

On trouvera aujourd'hui, à notre deuxième page la liste des lettres françaises, espagnoles et italiennes.

ADRESSE DU PUNCH AMÉRICAIN.—Nous avons reçu un opuscule portant ce titre. C'est une boutade dirigée contre les partisans quand même de la scission immédiate. L'idée mère en est résumée dans cette maxime "*Avant de casser l'œuf, il faut avoir un vase pour le recevoir.*"

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain, samedi, reprise des *Dragons de Villars*, par MM. Cabel, Malchisedech, Carrier, et Mmes Lacombe et Philippe. Ce charmant ouvrage de Maillart a toujours le privilége d'attirer la foule.

Dimanche, on jouera *Une Pécheresse*, drame en cinq actes, et les *Erreurs du Bel Age*, vaudeville en un acte. Le drame aura pour interprètes MM. Butaut, Carrier, Julian, Genstière, Delamarre, et Mmes Melchisedech, Haquette et Richer. C'est assez dire que la pièce sera très bien jouée.

La représentation du *Trovatore*, qui devait avoir lieu ce soir, est remise à lundi.

L'OPINION DES MALADES.—Les propriétaires de l'AMER DE HOSTETTER reçoivent journellement, de tous les Etats, des lettres de personnes atteintes de dyspepsie. Elles expriment, en termes enthousiastes, leur confiance dans cette célèbre préparation. On n'en saurait aller aujourd'hui l'efficacité extraordinaire, que des milliers de certificats sont venus constater. La dyspepsie et les nombreuses maladies dont elle est la source ne peuvent résister à l'Amer de Hostetter. 31 déc—6f

CHRONIQUE LOCALE.

Mass Meeting pour l'Unité du Sud.—La salle du Théâtre d'Orléans avait été hier envahie de bonne heure par une foule compacte de citoyens désireux de prouver leurs sympathies pour la cause de l'Unité du Sud et d'entendre les orateurs distingués dont les noms avaient été annoncés. Le meeting a été organisé avec M. HENRI DUGUÉ pour président et les vice-présidents et secrétaires dont les noms suivent :

Vice-Présidents—Hon. Jno. T. Monroe, Emile Hiriart, L. Charvet, Chas. Bienvenu, N. Soulé, John Youree, F. Mooney, E. Delery, Fed. Sambola, J. Llado, T. D. Harper, A. Viavant, L. Dufau, A. Ledoux, S. E. Née, Hon. Webster Long, W. C. Raymond, Hon. Alphonse Canonge, N. H. Larose, Louis Lombard, V. St. Cerau, P. Mailloux, Eugène Cuvellier, F. B. Boisfontaines, Capt. J. E. Thomas, W. C. Duncan, J. D. Maxwell, Jules Beverly, A. Fleytas, P. Schomberg, Frank Borges, Bona Vallechia, Hon. U. F. Seinmadre, J. B. Dolhonde, Emile Tabary, S. Masperou, Jules L. Davigneaud, Edmond Bertovnère, Joseph Davigneaud, Bernard Wiser, Isaac Rodriguez, Philip Lambert, T. B. Moume, B. Hernandez, Anthony Fernandez, Edward Bermudez, Camille Gaillet, Daverney Farrar, Rodolp Hecht, T. Grant, Michel Fiesch, John Christonsen, T. A. Nouvet, Louis Deroche, Wm. Zengal, George Clark, C. Baumbach, A. Aduet, Oscar Poynot, Ed. Loes, Ant. Carrière, W. H. Vredenburgh, J. Avet, L. A. Gastinel, P. Devergès, Philip Lanaux, Chas Dacron, John McLean, Alex. Power, Gustave Gottschalk, Eugène Macerat, Cus. Morel, E. Crevon, Philip Lockwood, Louis Roger, J. T. Degrasse, Chas Roman, L. J. Bajac, P. Davis, Thos. Bell, Lawrence Kenney.

Secrétaires—J. M. Leggett, C. A. Fassy, Victor Chacry, W. F. Wagner.

Le premier orateur entendu a été l'honorable PIERRE SOULÉ. Il a prononcé en français une magnifique improvisation qui a produit une profonde impression sur son auditoire. Après avoir rappelé le calme dont le pays jouissait il y a six mois et tracé un tableau saisissant de la crise qui pèse aujourd'hui si lourdement sur la nation, il a indiqué les causes de ce revirement si brusque et en a attribué la responsabilité à ceux qui ont divisé et brisé le parti démocrate. Son argumentation sur ce point a été pleine de force et de logique. Après avoir flétri dans un réquisitoire irrécusable les hommes qui avaient eu quatre ans le pouvoir, les places et le pillage du trésor public n'ont pu produire que ruines, désordre et anarchie, il a demandé si c'était à ces mêmes hommes que le peuple devait confier le soin de diriger la barque de l'Etat au milieu de la tempête, ou la tâche de reconstruction de l'édifice qu'ils ont sapé par la base. Il a fait ressortir le danger d'envoyer à la Convention des ... qui s'arrogeraient le pouvoir suprême et annonçaient à l'avance leur intention de ne pas consulter le peuple. La Caroline du Sud a-t-il dit, aura vingt six millions à payer pour son magnifique essai d'indépendance. Si la Louisiane doit faire de pareils sacrifices il faut qu'elle sache l'usage qu'on en fera.

L'orateur a démontré par des arguments irrésistibles la nécessité de la coopération. Avant de recourir à des mesures qui peuvent entraîner la guerre, n'est-il pas digne et sage de faire un dernier effort en faveur de la paix. Les Américains du Sud ... moins que ceux des Américains du Nord que ... peuples ... avant de se déclarer la guerre.

Après avoir exposé tous les inconvénients de la séparation isolée et la nécessité de l'entente entre tous les Etats du Sud, M. Soulé a exposé la situation particulière de la Louisiane, et le droit qu'ont les Etats frontières, principales pour ne pas être seules victimes des agressions du Nord, d'être consultés avant l'action. Il a terminé son discours, dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une analyse bien imparfaite en exposant tous les dangers d'un interrègne ... qui ne pourrait assigner de terme, et en faisant appel au bon sens, et au patriotisme des électeurs pour envoyer à la Convention non des hommes qui s'érigeraient en maîtres, mais des mandataires zélés qui auraient à cœur de sauvegarder leurs intérêts comme leurs droits et leur honneur.

M. Durant a été ensuite entendu et a fait justice dans son discours des insinuations malveillantes qui avaient été dirigées contre sa candidature.

M. G. Dufour qui devait parler après lui a cédé la parole à M. Carpenter, de l'Arkansas, qui a présenté quelques observations pleines de sens et assaisonnées de spirituelles saillies. Le colonel Field, invité à parler, s'est excusé sur l'heure avancée et l'assemblée s'est séparée. Comme nous l'avons dit, la réunion était très nombreuse et la manifestation d'hier soir permet d'augurer favorablement du résultat de l'élection prochaine pour les partisans de l'Unité du Sud.

Meeting à Alger—Les partisans de l'Unité du Sud à Alger, ont eu un meeting, mercredi soir, dans la salle du bal St-Charles, pour désigner un délégué à la Convention d'Etat.

M. A. H. Isaacson était président, MM. S. Brown, Edmond Fortier, Wm Broughton, Wm Wolkart, vice-présidents, et M. P. Garcia, secrétaire.

Les candidatures de MM. W. L. ... Bienvenu et Ferzo ... furent ... la ... du district ... à ... désigné ... a été ... représentant par acclamation.

La guerre des autorités.—Le juge ... a été ... de la ... Ernest Duran ... se ... réfuter ... de Marmot ...

La mort de Mathew Riordan.—*En ... Verdict d'homicide.*—Nos ... Riordan ... mort ... hier, ... dans la rue Dauphine ... et transporté à l'hôpital, qu'il mourut ... le ... de ... Maluet.

Le ... Reilly ... Ford ... Riordan ... Dr. ... et une enquête ... Edward Reilly, garçon de buvette de l'établissement ... à l'encoignure des rues Delord et Annunciation ... Riordan ... comptoir. ... Ford ... Le verdict ... contre Ford, l'homicide.

Recorder Blache—Jean Marie Labat a été ... devant la Première Cour de District pour ... de ... Renaud s'est plaint d'avoir été ... par Albert Sharp et Alphonse ...

Les personnes suivantes ont été acquittées ...

Accusation.—Juan Torrezo devra bientôt répondre à l'accusation de vol devant le recorder du Troisième District.

Le 30 décembre dernier, tandis qu'Alep Carratero travaillait dans sa boutique au coin des rues Piéz et ..., quelqu'un entra dans sa chambre, transporta ... une montre et une ... plusieurs bagues, &c., représentant une valeur de cent dix piastres, plus une somme de cent ... piastres.

M. Carratero soupçonna de suite Torrezo, son ci-devant caissier, qu'il avait congédié trois jours auparavant. Il apprit ensuite que l'ex-employé exhibait une belle montre et avait les poches pleines d'argent, qu'il prétendait avoir gagné au jeu. Le magistrat fut saisi d'une plainte et la police arrêta Torrezo.

Lettre de l'honorable C. M. Conrad

Nouvelle Orléans, 21 décembre 1860.

Cher Monsieur—Vos amis de l'ancienne organisation des partis ayant appris que vous étiez récemment revenu de la Virginie désirent connaître vos vues au sujet de la position que la Louisiane devrait occuper dans la crise qui nous menace.

Sincèrement à vous,
C. W. ALLEN.
A. D. KELLY.
H. M. WRIGHT.
HY. LONSDALE,
C. J. MEEKER,
J. LALLANDE.

Hon. C. M. Conrad, Nouvelle-Orléans.

Nouvelle Orléans, 24 décembre 1860.

Messieurs—J'ai reçu votre lettre du 21 courant dans laquelle vous me témoignez le désir de connaître mes vues sur la position que la Louisiane devrait occuper dans la crise qui nous menace. Je m'empresse d'obtempérer à votre demande.

Ceux-ci à vous, Messieurs, qui connaissez mon passé politique, que j'ai besoin de rappeler que jusqu'à ce moment j'ai toujours été un des plus zélés et des plus constants défenseurs de l'Union. Je ne suis, il est vrai, jamais disconvenu qu'il envisageant la question au seul point de vue de l'économie politique, il est clair que le Sud peut beaucoup à rester dans l'Union, et en recevoir bien ... l'abandon par les gens du Sud de toutes les branches de l'industrie, avec la seule exception de l'agriculture, et la concentration à peu près entière de toutes ces ... ces fruits du Nord des occupations plus lucratives du manufactures, du commerce et de la navigation. Mais je trouvais dans la majesté de cette Union dans la dignité et dans la force qu'elle nous donne au dehors, dans la paix et la bonne harmonie qu'elle devrait nous donner au dedans, bien plus de motifs qu'il n'en fallait pour me consoler du sacrifice pécuniaire qui en était le résultat.

J'étais donc disposé à faire ce sacrifice tant que l'Union continuerait à nous procurer ces avantages. Mais hélas! nous avons le prix de la paix et nous avons cessé de l'obtenir. Pendant les dernières vingt ans une partie du peuple des Etats du Nord ont cessé de nous faire la guerre. Ils ont outragé nos sentiments, ils nous ont volé notre propriété et ont foulé aux pieds nos droits les plus sacrés. La seule excuse qu'ils présentent pour ces outrages, c'est qu'ils ne sont pas satisfaits de nos institutions domestiques ; que l'esclavage est un mal et qu'il devrait être aboli. J'aimerais rappeler que cette institution est l'œuvre de leurs ancêtres, qu'elle est mêlée d'une façon inextricable à tout notre système social ; que son abolition consommerait notre ruine ; et enfin que, juste ou injuste, nous seuls en sommes responsables, et que toute tentative directe ou indirecte qu'ils pourraient faire pour y toucher ne serait justifiée ni par le droit des gens ni par la constitution. Ils sont sourds à tous les arguments. La presse, la chaire, les chambres du Congrès et des législatures d'Etat répandent un flot continuel d'invectives, de reproches et d'insultes. Aucune calomnie contre les gens du Sud ne leur paraît trop atroce pour être proférée ou acceptée. Les dispositions expresses de la Constitution et des lois adoptées pour l'appliquer, ayant pour but de protéger les droits des propriétaires d'esclaves sont enfreintes avec mépris, et on a l'audace d'affirmer que ces dispositions ne peuvent lier la conscience de ceux qui sont appelés à les mettre en vigueur.

Le drame sanglant joué au Kansas, et la tentative encore plus sanglante faite en Virginie furent des mises en pratique de ces principes. Il y a tout lieu de croire que ces atrocités furent commises à l'instigation d'hommes qui voulaient bien participer au crime, mais qui reculaient devant l'infamie d'un échec ; que de graves sénateurs et de révérends ministres étaient derrière le rideau, dirigeant les misérables obscurs qui furent les acteurs immédiats de ces tragédies.

Il n'y a pas de preuve plus forte de la dépravation de l'esprit public du Nord au sujet de l'esclavage que le fait que des actes si criminels en eux-mêmes et si propres à troubler la paix du pays, au lieu d'affaiblir le parti par lequel ils ont été suscités et encouragés, ont semblé, au contraire, le fortifier. Rendus plus audacieux par ce fait et par la longanimité des hommes du Sud, qu'ils ont prise pour de la timidité, le parti républicain noir résolut d'adopter une mesure encore plus hardie, ce fut de s'emparer du gouvernement général et de faire usage de ses pouvoirs pour arriver à la réalisation de leurs desseins. Ils choisirent donc pour leur candidat un homme dont le passé politique était nul et qui par cela même était plus propre à se montrer un docile instrument entre les mains de ses bienfaiteurs. On ne peut douter que M. Lincoln soutiendra dans la mesure de ses capacités tous les principes du parti qui l'a élu et qu'il voudra les mettre en pratique.

Croire le contraire, c'est supposer non seulement qu'il violera sa promesse, mais encore qu'il adoptera une marche différente de celle de tous ses prédécesseurs. Nous devons présumer, en conséquence, que l'opposition à l'esclavage sera le principe vital de son administration.

Les Etats du Sud peuvent-ils continuer à vivre sous un gouvernement administré d'après ces principes, s'ils consultent leur honneur ou leur sécurité ? Je ne le pense pas. Je crois au contraire que nous sommes arrivés à un point où les Etats du Sud doivent prendre une position décidée, s'ils ont réellement l'intention de prendre cette position à un moment donné. Ai-je besoin de faire voir les dangers qui résulteraient inévitablement d'une marche différente ? Sans parler de l'influence morale que le Président exerce en vertu de sa place—l'immense patronage dont il dispose et les millions d'argent qui passeront nécessairement par les mains de ses créatures, tout cela sera systématiquement employé pour la propagation des opinions anti-esclavagistes. Sous de la force du parti du Nord, c'est contre les Etats du Sud qu'ils dirigeraient toutes leurs attaques. "Diviser pour régner" deviendrait la maxime du parti, et toute espèce d'efforts seraient faits pour semer la dissension parmi les hommes du Sud; l'opposition à l'esclavage serait le seul chemin pour arriver aux honneurs et aux places; et chaque traître du Sud deviendrait l'objet d'une récompense. Il se passerait peu d'années avant qu'il ne s'élevât dans chaque Etat du Sud un parti anti-esclavagiste, et partout où des sectateurs se rencontrent, des chefs ne tardent pas à se montrer. La lutte ne serait plus entre les Etats libres et les Etats à esclaves. Vos foyers seraient envahis, et vous vous trouveriez en face des torches de l'insurrection. Ce tableau n'est point imaginaire. Il est dessiné en partie d'après la réalité. Il y a déjà dans chacun des Etats frontières l'embryon d'un parti abolitionniste, embryon qui, sous l'aile protectrice d'une administration anti-esclavagiste serait bien vite développé. Souvenez-vous que le Kentucky a déjà son Cassius M. Clay, le Missouri son Bates, la Virginie son Botts et le Maryland son Winter Davis. J'espère que le jour est encore très éloigné où la Louisiane ajoutera un nom à cet illustre catalogue, mais ne nous y fions pas trop. Dans les affaires publiques comme dans les transactions de la vie privée, ceux qui basent leurs actes sur la conviction que tous les hommes sont honnêtes et incorruptibles commettent une erreur fatale. Tous les Grecs n'étaient pas des Aristide, ni tous les Romains des Caton. Et quelque grand que soit ma confiance dans l'intégrité et le patriotisme des hommes du Sud, je ne voudrais pas les voir exposés au feu de cette terrible batterie de corruption.

Mais il y a des gens qui, tout en admettant la vérité de tout ce que je viens de dire, s'opposent néanmoins à toute action immédiate de la part des hommes du Sud. Voici les principaux arguments qu'ils font valoir : premièrement, que Lincoln ayant été élu constitutionnellement, nous sommes tenus de respecter la décision d'une majorité ; secondement, qu'à tout hasard nous devrions attendre qu'il commît un acte manifeste d'hostilité contre le Sud.

Examinons ces arguments.

Quant au premier, il est vrai que Lincoln a été élu d'après les formes de la Constitution mais les formes ont droit à tout peu de respect quand l'esprit même de la Constitution a été aussi clairement violé. Ses auteurs n'avaient certainement jamais prévu qu'une section de l'Union constituant la majorité s'arrogerait le droit exclusif d'élire un Premier Magistrat. Ils prévoyaient bien encore que dans cette section un parti fût créé, et pour établir un candidat apportant aux pouvoirs du gouvernement le dérobant afin de les employer à renverser les institutions domestiques de l'autre section. Ces électeurs, et si ce raisonnement était bien maintenu, il serait toujours à l'avenir, et le parti anti-esclavagiste du Nord pourrait continuer à tout jamais à exercer le pouvoir d'élire un président et les Etats du Sud seraient à tout jamais forcés d'acquiescer à leurs choix, quelque funestes qu'ils puissent être pour eux-mêmes. N'est-il pas évident qu'un pareil gouvernement serait la tyrannie elle-même, et que l'obéissance qu'on lui accorderait serait une lâche soumission et non de la déférence ?

Quant à la seconde objection, savoir que nous attendions un acte manifeste d'hostilité—je ne comprends pas exactement ce qu'on veut dire par des "actes manifestes d'hostilité." Si on entend par là des actes illégaux ou inconstitutionnels, il est infiniment probable qu'on en commettra de semblables. Pour quoi le ferait-on lors que la Constitution en sa nouvelle forme fournit la plus puissante pour combattre nos institutions ? Nous savons tous que les actes d'oppression et l'oppression à les plus ... commis ... par ... et ... mais ... de ... en ... par ... le ... de moins d'obéissance ou de préjudice aux ... de l'esclavage sans violer les formes de la Constitution. La Cour Suprême pourrait être constituée de telle façon qu'elle deviendrait un instrument servile aux mains des abolitionnistes. On pourrait modifier le système financier et commercial du gouvernement de façon à établir une distinction entre les produits du travail libre et ceux du travail esclave. Le pouvoir de nommer aux places pourrait s'exercer au détriment et à l'exclusion de tout possesseur d'esclaves, et en remplissant ainsi tous les Etats du Sud des émissaires du parti anti-esclavagiste du Nord. Toutes ces choses seraient évidemment injustes et oppressives, et pourraient se faire sans violer une seule loi. ... de ... ou ... d'hostilité. Bien que je ... mon avis, je demande que ... de l'élection du Premier Magistrat de l'Union par le parti, avec une ... qui ... sa plate-forme anti-esclavagiste et en ... déclarant de ... ainsi que le ... et de ... à ce ... le ... de l'... des ... Etats en ... cette Union ... un Etat dans ... que ... l'esclavage—tout cela, dans mon opinion, serait ... de peu d'importance. Quelque ... et ... ils ... raient de parler ... ils ne mettraient pas directement en danger l'institution de l'esclavage dans les Etats où elle existe déjà. Mais l'élection du Premier Magistrat par un tel parti et sur une pareille plate-forme, c'est l'inauguration d'un nouveau système de politique, ce n'est pas seulement une proclamation à l'univers que les pouvoirs du gouvernement général seront désormais dirigés vers l'extinction de l'esclavage, mais c'est encore le moyen d'arriver à ce but. En réalité, c'est de tout point, moins le nom, une révolution.

Il ne faut donc pas s'étonner que le peuple des Etats du Sud ait pris l'alarme en présence d'une aussi grave innovation, et qu'il ait montré la résolution d'y résister. Je me réjouis de voir qu'une telle détermination soit aussi générale parmi nos concitoyens. Autant que j'ai pu en juger il n'existe qu'une faible différence d'opinion parmi eux sur ce point. La seule question, c'est de savoir comment se fera cette résistance. Quelques-uns pensent que l'Etat ne devrait rien faire avant de se consulter avec les autres Etats du Sud. D'autres pensent, au contraire, qu'il doit adopter séparément et indépendamment de tout autre Etat telle marche que son jugement lui aura dictée.

Je suis tout à fait de l'avis de ces derniers. J'admets qu'il est à désirer que les Etats du Sud adoptent aussitôt que possible un plan général de coopération. Mais quant à une conférence préliminaire de ces Etats, il y a plusieurs objections qui ne peuvent être écartées. La première, c'est le délai qui en résulterait nécessairement. Pour la mettre en pratique, il faudrait que les législatures des quinze Etats du Sud se réunissent pour la décider. En supposant (ce qui n'est nullement probable) que tous ou même la majorité d'entr'eux acceptèrent la proposition il leur faudrait décréter l'élection des délégués à cette Convention, puis il faudrait le temps de faire cette élection. Il se passerait donc probablement plusieurs mois avant que la Convention ne put se réunir. Comme ce serait un corps très nombreux et qui offrirait une magnifique occasion de faire des discours, il est probable qu'un mois ou deux se passeraient avant la clôture de ses délibérations.

La seconde objection, c'est qu'il n'est pas du tout certain que la convention pourrait s'accorder sur un plan quelconque qui fût satisfaisant pour l'assemblée elle-même. Lorsque nous voyons de telles différences d'opinion même entre les citoyens du même Etat, il n'est guères probable que les délégués de quinze Etats trouveraient facilement à s'entendre.

Troisièmement : A supposer que la Convention parvint à s'accorder sur un mode d'action, il faudrait le soumettre aux Etats pour être par eux approuvé ou rejeté ; de façon qu'après tout, nous reviendrions à notre point de départ : c'est-à-dire : à l'action séparée de l'Etat.

Quatrièmement—Mais l'argument le plus décisif contre une Convention préliminaire c'est que, si elle avait jamais été possible, le moment en serait déjà passé. Deux Etats, la Caroline du Sud et le Mississipi, se sont déjà prononcés en faveur de l'action séparée. On sait que la Floride est presque unanimement en faveur de la même ligne de conduite, et il y a tout lieu de croire que la Virginie, la Caroline du Nord, la Géorgie, l'Alabama et le Texas adopteront le même moyen d'action. Quant à ces Etats qui n'ont pas encore agi sur ce sujet, il est légitime de supposer que s'ils se décident à agir, ils seront guidés dans leurs mouvements par l'état de choses qui existera alors, et il est guère possible qu'ils commettraient l'absurdité de demander aux Etats qui auront déjà pris une détermination de conférer avec eux sur les résolutions à prendre ; mais il est probable, au contraire, qu'ils coopéreront avec eux de la seule manière qu'il leur serait possible de le faire pour rendre cette coopération efficace, c'est-à-dire, en suivant leur exemple.

Pour ces raisons je suis d'avis que comme les choses se trouvent en ce moment, l'action séparée des Etats n'est pas seulement la meilleure conduite à suivre, mais encore qu'elle est la seule praticable.

Telles sont, Messieurs, mes vues sur le sujet auquel se réfère votre lettre. Ce n'est pas sans répugnance, je vous l'assure, que je suis arrivé aux opinions que j'ai formées. Je ne suis pas un de ceux qui envisagent la dissolution de l'Union avec le moindre sentiment de joie ou d'enthousiasme. Elle a été longtemps, au contraire, l'objet de mes plus chères affections, et je m'en séparerais avec un chagrin bien sincère. Mais nous avons la consolation de penser que nous avons fait tout en notre pouvoir pour la conserver ; que nous l'avons soutenue aussi longtemps qu'elle nous protégeait, et que nous ne l'avons abandonnée qu'alors que, comme une mère dénaturée, elle chercha à détruire ses propres enfants. Ayant rempli notre devoir vis-à-vis de l'Union, il nous reste maintenant à remplir notre devoir envers notre Etat natal ou d'adoption; à obéir à ses décisions et à partager sa fortune quelque soit la destinée qui l'attende.

Je suis, Messieurs,
avec respect, votre obéissant serviteur,
C. M. CONRAD.

A messieurs C. W. Allen, A. D. Kelly, H. M. Wright, Hy. Lonsdale, C. J. Meeker et J. Lallande.

Le Régime de la Presse en France.

CIRCULAIRE DE M. DE PERSIGNY.

"Monsieur le préfet, chargé du pouvoir discrétionnaire que la loi sur la presse donne au ministre de l'intérieur, je tiens à vous faire connaître nettement dans quel esprit je compte user de ce pouvoir.

"Je viens de vivre au milieu d'un peuple qui peut être justement fier de ses institutions, où la liberté de la presse s'exerce ouvertement sans être un danger ni pour l'Etat, ni pour l'ordre public, ni pour la sûreté des personnes et des choses ; où, utile à tous les partis, invoquée, respectée de tous, elle forme la plus sûre garantie des libertés publiques, de l'ordre et de la prospérité du pays. J'ai assisté souvent à ce beau spectacle, et, si auparavant je n'avais pas aimé la véritable liberté, j'en aurais pris le goût dans ce pays.

"Or, comme l'Angleterre nous a précédés dans cette carrière, il est naturel que nous recherchions par quels moyens elle est parvenue à s'assimiler la liberté de la presse qui chez nous rencontre encore tant d'ennemis, excite tant d'inquiétudes et présente tant de dangers. Voyons donc comment ce grand problème a été résolu en Angleterre ; et de même que les Romains, perfectionnant sans cesse leurs moyens de combattre, adoptaient jusqu'aux armes de leurs ennemis, profitons de l'exemple de nos rivaux de gloire et de puissance.

"Quand on étudie la législation de la presse en Angleterre depuis l'avénement de la maison de Hanovre, on est frappé tout d'abord de son extrême rigueur. Les passions du temps, la lutte ardente entre les partisans de deux dynasties rivales et de deux religions en antagonisme, semblent d'abord expliquer cette terrible législation; mais quand nous arrivons à l'époque actuelle où rien ne subsiste des passions du dernier siècle, et que cependant nous voyons la législation nouvelle inspirée du même esprit de sévérité, des mêmes préoccupations politiques et interdisant aussi sévèrement les mêmes choses, on ne peut s'empêcher d'être frappé du contraste qui se remarque entre l'extrême liberté dont jouit à nos yeux la presse anglaise et la rigueur des lois qui la régissent ; on se demande la cause de ce phénomène qui semble si étrange, et comme elle éclate à chaque page de l'histoire de l'Angleterre, à chaque article de sa législation, on s'étonne qu'il soit d'usage depuis si longtemps sur le continent d'invoquer l'exemple de l'Angleterre, non pas seulement pour réclamer les grandes libertés dont jouit la presse anglaise, mais pour se prévaloir d'autres libertés que la plus sévère et la plus rigoureuse législation interdit à cette dernière.

"Ainsi, jusqu'à l'anéantissement complet du parti des Stuarts, la législation anglaise sur la presse ne paraît avoir eu qu'un seul objet : défendre la nouvelle dynastie contre ses ennemis politiques ou religieux, et interdire au nom de la liberté, en quelque sorte, les armes et les instruments de la liberté aux adversaires des nouvelles institutions du pays. Dès 1692 déjà, sous Guillaume d'Orange jusqu'à la chute du parti des Stuarts à la place de la censure qui avait eu lieu quelque temps sous Guillaume, mais qui n'était qu'une douce mesure auprès de ce qui suivit, le régime de la presse, des livres, des journaux, des publications, de tout genre, tut soumis à la juridiction du *Common Law*.

"Pour comprendre le caractère de cette juridiction, il faut savoir qu'à la différence du *Statute-Law* qui est la loi écrite et votée par le parlement, le *Common-Law* est la loi non écrite, *lex non scripta*, qui demeure dans la mémoire et la conscience des juges interprétant les traditions du passé ; que cette loi donne un pouvoir discrétionnaire aux juges de la Couronne pour les peines à prononcer après la déclaration du fait par le jury, et qu'ainsi, pendant tout le temps que la maison de Hanovre eut à l'intérieur des ennemis politiques ou religieux, c'est-à-dire pendant toute cette période de passions et de violence, les juges de la Couronne ont exercé le droit rigoureux de condamner toute personne coupable d'avoir écrit, publié ou imprimé des attaques contre la Couronne et contre l'Etat, non seulement à l'amende, à la prison, au fouet et au pilori, mais même à la peine de mort et cela, non pas comme aujourd'hui sur une déclaration du jury portant sur l'offense même, mais sur la simple déclaration du fait. Un tel est l'auteur, ou l'éditeur, ou l'imprimeur de tel écrit !

"Or, si l'on songe que les juges nommés par la couronne étaient choisis parmi les plus zélés partisans de la maison de Hanovre, et même révocables par la couronne jusqu'en 1760, on peut s'imaginer ce qu'a dû être la liberté de la presse pour les partisans des Stuarts, pour les jacobites, pour les catholiques ou papistes, comme on disait alors, et autres ennemis de l'Etat. Ce n'est qu'à la fin du dernier siècle, quand déjà depuis longtemps la maison de Hanovre était consolidée, le parti des Stuarts anéanti et celui des catholiques soumis, que l'opinion réclamant un adoucissement à cette rigoureuse législation, Fox obtint un bill du parlement pour appliquer le verdict du jury non plus sur le fait seul, mais sur le caractère de l'écrit accusé de libelle, ce qui introduisit naturellement un tempérament considérable dans cette législation.

"Je ne veux pas m'appesantir sur les détails en insistant sur l'arsenal que la législation anglaise tient à la disposition du pouvoir, mais pendant deux circonstances caractéristiques qui serviront à mettre dans tout son jour les vues de ce régime de presse.

"Vingt-cinq ans après le bill de Fox, quand l'Angleterre se voyait parvenue au plus haut degré de puissance et croyait pouvoir désormais jouir en paix de ses libertés, il arriva qu'à la suite d'une grave crise commerciale, causée par la cherté des subsistances et l'énormité des taxes ... guerre et favorisée d'ailleurs par l'impopularité du ... régent, il arriva, dis-je, qu'une sorte de fermentation républicaine se répandit dans le pays, donna de graves inquiétudes à l'ordre établi, et qu'une agitation engendrée par la doctrine nouvelle, usant largement des dispositions du bill de Fox, enlevait souvent aux juges de la Couronne la faculté d'appliquer aux délinquants la législation du *Common-Law*. Dans ces circonstances si nouvelles, le parlement anglais n'hésita pas à donner au gouvernement les moyens de forcer le jury à la défense de l'Etat et en conséquence en fit une loi en 1819 qui frappa d'amende, d'emprisonnement, et en cas de récidive, de bannissement, l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur de tout écrit ou libelle séditieux contre la famille royale, le régent, le gouvernement, la constitution et le parlement, et surtout contenant un nombre de dispositions tellement détaillées, tellement précises, qu'il n'était presque pas possible à la conscience du jury de se dérober aux nécessités de l'Etat.

"Mais lorsque arriva la crise de 1848, et avec elle de nouvelles émotions, de nouveaux partis hostiles à l'ordre établi, on éprouva encore des difficultés de la part du jury. On sentit alors la nécessité de donner au pouvoir une plus grande action contre les attaques dont l'Etat pouvait être l'objet, et une nouvelle loi intitulée : *A te pour mieux assurer la sécurité de la couronne et du gouvernement*, étendit encore le territoire pénal de la législation anglaise. Cette fois le succès est complet, l'arme a été si heureusement aiguisée qu'elle triompha du jury irlandais lui-même, et que, dans ce pays où peu de temps avant on jugeait d'avance tout procès de presse ... compilateurs d'écrits séditieux, John Mitchell, John Martin, sont condamnés par les juges de la couronne à quatorze années de déportation avec travaux forcés.

"Et maintenant, croit-on que si ces expédients judiciaires, conformes au génie de la race anglo-normande, ne réussissaient pas, l'Angleterre s'arrêterait devant les théories ? Non certainement. L'opinion de l'Angleterre a un grand principe qu'avant d'être un peuple libre il faut être un peuple uni, qu'avant d'être libre il faut être un Etat fort. L'Angleterre, qui n'a reculé devant rien quand il s'agissait de défendre dans le dernier siècle la dynastie de son choix, ne reculerait pas davantage aujourd'hui si le besoin s'en faisait sentir.

"En résumé, l'esprit de la législation anglaise, en matière de presse, peut se formuler ainsi : liberté complète pour tout ce qui est un avantage et n'est pas un danger pour l'Etat, et négation de toute liberté dès qu'il s'agit d'attaquer l'Etat. Le droit de tous les partis, dont la presse jouit si complètement, n'est en réalité que l'expression de la situation politique et sociale du pays. Comme il n'y a aujourd'hui aucun parti, aucun homme sérieux qui songe un instant à renverser ou la reine ou le gouvernement, ou le parlement, ou la constitution, personne n'a à se préoccuper en quoi que ce soit de la liberté de la presse, qui n'est alors qu'un avantage pour tous. Mais qu'un parti quelconque vienne à se proposer le renversement de l'Etat au profit d'une autre dynastie ou de toute autre doctrine, alors, à l'instant même, la liberté de la presse n'existe plus pour ce parti.

"Ainsi lorsque, soit en France, soit ailleurs, des ennemis déclarés d'un gouvernement constitué s'autorisent de l'exemple de l'Angleterre pour réclamer la liberté d'attaquer par la presse le régime établi, ils se fondent sur une erreur. Quand ils s'indignent de ne pouvoir jouir du droit d'attaquer l'Etat, si leur indignation est sincère, ils méconnaissent les conditions de la liberté possible parmi les hommes, et, dans tous les cas, ils calomnient la liberté anglaise.

"La vérité, c'est que l'exemple de l'Angleterre nous démontre au contraire, et de la manière la plus éclatante, que la liberté de la presse ne peut que suivre et non pas précéder la consolidation d'un nouvel Etat, d'une nouvelle dynastie, que, tant qu'il y a des partis hostiles à l'ordre établi, luttant, non plus, comme aujourd'hui les tories et les whigs, pour le ministère, mais, comme autrefois les jacobites, pour renverser le trône, c'est à dire tant qu'il y a des nations dans la nation, la liberté ne peut être donnée aux ennemis de l'ordre établi que chez des peuples dégoûtés qui préfèrent au salut de l'Etat, comme les Grecs du Bas-Empire, le droit de se quereller et de se détruire entre eux.

"Et maintenant, monsieur le préfet, j'ai à peine besoin de formuler les instructions que j'ai à vous donner. Si tous les partis, tous les écrivains, se soumettant réellement aux lois constitutives de notre société, au suffrage universel qui a fondé le trône des Napoléons pour en faire la base de nos institutions ; si ces partis, ces écrivains, respectant la volonté du peuple français, ne veulent la liberté de la presse que pour le maintien et la prospérité de l'Etat, il ne dépend de fait et de droit de la liberté de la presse comme en Angleterre, et la loi des avertissements devient une lettre morte. Que les abus dans la société ou dans le gouvernement soient dits au jour, que les actes de l'administration soient discutés, que les injustices soient révélées, que le mouvement des idées, des sentiments et des opinions contraires viennent éveiller surtout la vie sociale, politique, commerciale et industrielle, qui pourrait raisonnablement s'en plaindre !

"Mais s'il y a des partis qui se proposent, non plus de faire pénétrer leurs idées, leurs doctrines, leurs sentiments dans le gouvernement de l'Etat, mais de renverser l'Etat lui-même, d'opposer au gouvernement tel autre gouvernement, à la dynastie telle autre dynastie, alors, qu'on ne fasse pas la faiblesse de ces partis, le respect de la volonté nationale, l'intérêt public et la loi ne permettent pas de laisser entretenir des passions hostiles à l'ordre établi, car, sans parler même d'aucun danger, tout ce qui retarde la fusion des partis dans la grande famille de l'Etat retarde en même temps la jouissance des libertés de notre pays.

"Quant à l'instrument que la loi actuelle met dans mes mains par le système des avertissements, je n'ai pas à le discuter. Cependant, s'il m'est permis d'en dire mon sentiment franchement et comme je le pense, ce système, comme mesure exceptionnelle subordonnée aux exigences imposées par l'établissement d'un nouvel ordre de choses, est sans doute en principe aussi dictatorial que celui trouvé par les défenseurs de la maison de Hanovre; mais en fait il est plus franc, plus sincère que s'il se déguisait sous des formes judiciaires à la manière des Hanovriens. Il est d'ailleurs infiniment plus conforme aux mœurs et à la situation de notre pays. Sans doute il est difficile comme il l'a toujours été en Angleterre, de définir le point qui sépare la discussion futile de la discussion nuisible à l'Etat. C'est une affaire de conscience aussi délicate pour une administration napoléonienne que pour un juge hanovrien; mais ce que je puis dire, c'est que je suis prêt à ne reculer devant aucune responsabilité pour interdire à la presse des attaques contre l'Etat, de quelque prétexte, de quelque autorité qu'elles se couvrent, en revanche je ne reconnaîtrai aucune convenance particulière, de quelque part qu'elle se produise pour les résolutions que j'aurai à prendre dans le but de favoriser sans cesse davantage dans notre pays l'acclimatation, si je puis ainsi dire, des habitudes de libre discussion.

"Tel est, monsieur le préfet, l'ordre d'idées que je recommande à votre attention, et que je vous prie de prendre pour règle de conduite dans toutes les propositions que vous aurez à me soumettre. Noubliez pas que, plus le pouvoir discrétionnaire de l'administration sur la presse est exceptionnel, plus l'exercice en doit être dirigé avec une scrupuleuse loyauté. Rappelez-vous surtout que c'est dans l'intérêt de l'Etat, et non pas de l'administration, que ce pouvoir a été délégué à mon ministère. Que vos actes ne s'abritent donc pas derrière cette protection, mais qu'ils soient au contraire exposés comme les miens à la discussion publique. Enfin inspirez-vous du grand exemple que vous donne l'empereur, et sachez bien que ce n'est que par votre zèle pour l'intérêt public que vous lui prouverez votre dévouement.

"Recevez, &c.

"F. DE PERSIGNY."

ITALIE.

Nous puisons dans les journaux parisiens les passages suivans de correspondances d'Italie :

Naples, 8 décembre.

Un crime épouvantable a eu lieu hier soir aux Gradone di Chiaja : le général anglais Dunn, qui a pris une part si brillante aux exploits de Garibaldi, a reçu à six heures du soir, au moment où il rentrait chez lui, un coup de pistolet à bout portant dans les reins. Il est tombé à terre aussitôt, en s'écriant : "J'ai reçu un coup mortel." Transporté, d'après son désir, chez le général Capecelatro, il a été visité aussitôt par le docteur de l'hôpital des Pellegrini, qui a déclaré qu'on ne pouvait pas extraire la balle, qui avait pénétré trop profondément dans les chairs, et qu'il fallait s'en rapporter à l'action de la nature.

Parmi les commentaires qui circulent, les plus probables admettent une vengeance particulière.

Les auteurs de ce crime n'ont pu encore être arrêtés, ce qui n'est pas surprenant à Naples, où la police laisse beaucoup à désirer.

Turin, 12 décembre.

La question du rachat de la Vénétie dont on parle depuis quelques jours avec plus d'insistance que jamais, surtout dans la presse étrangère, n'est pas envisagée ici sous un point de vue bien sérieux, ou pour mieux dire elle ne semble pas d'une solution aussi facile qu'on le prétend, non seulement dans certains journaux, mais même dans certains cabinets. L'Autriche, l'année dernière, ne voulait pas seulement entendre parler de ce projet ; depuis lors sa répugnance a diminué peu à peu théoriquement : ses hommes d'Etat consentent à discuter l'opération ; enfin, après les dernières concessions impériales, on est allé plus loin, et à un projet raisonnable qu'une cour amie avait présenté la dessein, la cour de Vienne en a opposé un autre d'une réalisation à peu près impossible, même dans le cas où le gouvernement de Victor-Emmanuel serait disposé aux plus grands sacrifices et où l'Etat ne serait pas troublé par des partis qui, à l'avance, ont déclaré leur hostilité contre tout projet d'acquisition poursuivi autrement que par les armes.

Cependant comme l'Autriche, depuis Zurich, a déjà beaucoup reculé, il est possible qu'elle recule encore un peu vers une solution pour raisonnable que la guerre d'ici au printemps prochain. De son côté, le Piémont ne lésinera pas sur les concessions, mais il faudra certainement modifier substantiellement les bases sur lesquelles l'Autriche donne à entendre qu'elle serait disposée à traiter.

Ces bases n'imposeraient pas seulement au piémont d'énormes charges financières, mais elles exigeraient encore une compensation territoriale qui mettrait en jeu de nouveau toute la question d'Orient et qui ne pourrait aboutir, à un résultat qu'après des négociations très longues et des conférences, où, d'après toutes les probabilités, on ne parviendrait jamais à s'entendre.

Malgré toutes ces difficultés, les négociations, comme je vous ai dit, continuent par l'entremise d'une cour puissante et d'une volonté célèbre par sa ténacité. L'Angleterre n'a jamais cessé d'appuyer, elle aussi, ce projet en principe. D'autres petites cours de l'Europe et de l'Allemagne elle-même en considèrent l'adoption. Mais puisqu'il en n'est pas à le plus loin et en attendant, le télégraphe annonce des troubles en Hongrie, et le général Klapka est parti d'ici pour Constantinople et les principautés danubiennes.

Le roi est attendu de retour à Turin la veille de la Noël. On le dit extrêmement content de l'accueil reçu en Sicile.

M. Pepoli part demain pour l'Ombrie. Le conseil des ministres a approuvé aujourd'hui son projet d'incamération des biens ecclésiastiques. Dès son retour à Pérouse, cette mesure sera proclamée. Les biens du clergé seront convertis en fondations de bienfaisance et d'instruction publique ; les moines et les religieuses auront une pension viagère et ceux qui ... ne s'en voient à leurs maisons ; les membres des ordres mendiants continueront à vivre en communauté et à ... On les concentrera au fur et à mesure dans les couvents les plus vastes. L'Etat ... ainsi petit à petit en possession des locaux qui lui ... et qui seront fort utiles pour être transformés en établissements publics. ... Cette mesure sera la chant du cygne de l'administration du marquis Pepoli en Ombrie. Il a déjà fixé le 16 du mois courant pour prendre congé de ces populations.

Le marquis Gualterio, député, connu pour un historien de la révolution italienne de 1848, remplacera à Pérouse M. Pepoli.

A propos de ce dernier on parle beaucoup dans les salons politiques d'une espèce de froideur qui aurait surgi dans ses rapports intimes ou existant entre lui et M. Farini, à cause d'un mot un peu piquant que celui-ci aurait adressé à Pepoli lorsqu'il alla présenter au roi le plébiscite de l'Ombrie. M. Farini, en recevant son ancien ... royal qu'il occupe, lui aurait dit ... "Voici que le ... dans le ... de votre grand-père." Vous savez que M. Pepoli est le fils d'une princesse Murat.

Quoi qu'il en soit ... ... rencontrant M. Farini ... promenait à cheval dans une des grandes promenades de Naples, M. Pepoli lui aurait serré la main et l'aurait convaincu de ce qu'il montait encore à cheval aussi bien que du temps où il faisait ses visites médicales en Ostige. Je puis vous garantir l'authenticité de l'anecdote.

BANQUE DE FRANCE.—Les résultats des opérations de la Banque de France, arrêtées au 13 décembre, ne présentent pas d'importantes modifications par rapport au bilan précédent.

L'encaisse métallique, augmentée à Paris de 9 millions, a diminué de 11 millions dans les succursales. Son ensemble comprend 431 millions 800,000 francs, chiffre le plus bas de cette année.

Le portefeuille renferme pour 513 millions de valeurs. C'est une différence en moins de 23 millions.

L'abaissement du portefeuille a naturellement déterminé celui des billets au porteur, en circulation, ils ont fléchi de 757 à 747 millions.

Les avances sur effets publics ont fléchi de 43 à 39 millions et les avances sur actions et obligations de chemins de fer de 81 à 78 millions. Les prêts sur obligations du Crédit Foncier ont éprouvé un léger accroissement.

Le compte-courant du Trésor, créditeur, s'est élevé de 133 à 141 millions.

Les comptes courants des particuliers se sont abaissés de 17 millions à Paris, et de 3 millions dans les succursales. Ils se totalisent par 190 millions.

Décédée, jeudi 3 du courant, SELINA ROBERTS, épouse du Dr S. Choppin. Les amis et connaissances de la famille et ceux des familles Choppin et Bradford sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence du Dr Choppin, rue du Canal No 190.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia, de Nova Orleans

FALLESSIMENTO.

Os membros que compoem esta Sociedade se reunirão esta tarde no seu Locale esquina das ruas Elysian Fields, e Greatman, as 2 1/2 horas em ponto, pra assistirem ao enterro do nosso Irmão MICHEL MULLER.

Por orden do Sr. Presidente,
ANTHONY SAMBOLA, Secretario.

Nova Orleans, 1 de janeiro 1861.

Ralliez-vous..........Ralliez-vous.

Un meeting des citoyens du ... Ward qui sont attachés à la cause des droits du Sud aura lieu samedi soir à 7 heures à l'Eglise rue Franklin, encoignure Canal. Par ordre du Comité-Exécutif.

AUX AMIS DE L'ACTION UNIE DU SUD.

☞ Un MASS MEETING aura lieu aux Odd Fellows Hall, SAMEDI, 5 du courant, à 7 heures du soir. L'hon. Randell Hunt, Christian Roselius et d'autres orateurs distingués haranguerent l'assemblée.

Par ordre du comité exécutif.
GEO A. FOSDICK, Chairman.
J. N. PHILIPS, Secrétaire. 4 jan

Association Louisianaise des Vétérans de 1814 et 15.

VOUS êtes respectueusement invités à vous réunir dimanche matin, 6 du courant, à 9 heures et demie, chez le Président, rue des Ursulines No 245, pour affaires importantes.

Les Vétérans et autres, qui désirent se joindre à notre association, sont priés d'envoyer leur application.

Par ordre du Président,
PHILIPPE LANAUX, Secrétaire. 4 janv

SOCIETA ITALIANA DI MUTUA BENEFICENZA.

I membri di questa Società sono avvisati ad assistere alla assemblea generale, che avrà luogo Domenica prossima 6 ore alle 11 ore A. M. nel locale della Società No. 123 strada Chartres, tra St-Louis e Toulouse.

Si pregano i soci ad essere puntuali, dovendo eleggere gli ufficiali per l'anno 1861.

Per ordine del Presidente,
ANGELO SOCOLA, Secretario.

janv. 4—2f

MEDECIN HOMŒOPATHE DE PARIS.

M. PRAX reçoit tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

Spécialités.

Maladies des enfants,
Idem hystériques,
Idem vénériennes,
Accouchements.

Rue des Remparts No 101, au premier.

On trouvera à la même adresse, Mme Oller, accoucheuse espagnole. 4 janv—1m

STEREOSCOPE.—Le soussigné, possédant des vues stéréoscopiques, d'une très grande beauté, a l'honneur d'annoncer aux familles qu'il les exhibera à domicile, au prix de 10 cents seulement la séance. La série comprend 25 admirables vues.

FREDERICK SCHMIDT, No 80, rue Bourbon. 4janv—2f

CIGARES de la Havane—65,000 cigares des marques Black Warrior, Gutierrez et Osceola, en débarquement du steamship Habana, et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 46, Vieille-Levée, enc. Bienville et Douane. 4 jan

JALAP—Une balle jalap mexicain, en magasin, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 46, Vieille-Levée, enc. Bienville et Douane. 4 jan

BISCUITS de Huntley & Palmer—En magasin :
500 boîtes crackers,
100 boîtes biscuits de capitaines,
50 do do mashine,
100 do do lunch,
50 do do crème,
100 do do picnic,
75 do do glungembre.
A vendre par DUNTZE & Co, encoignure Royale et Conti.

VINS MOUSSEUX—25 caisses vin mousseux de Moselle Muscatelle,
50 caisses champagne de la marque Vve Cliquot Ponsardin, à vendre par DUNTZE & Co, encoignure Royale et Conti. 4 janv

MAQUEREAUX—Venant d'être reçu :
25 barillets de maquereaux extra mess.
A vendre par DUNTZE & Co, encoignure Royale et Conti. 4 janv

AMANDES—25 balles amandes de Languedoc ; 200 sacs amandes de Tarragonne ; 50 sacs amandes Ivica ; 50 do do coques dures, à vendre par B. TURPIN, No 55, rue Vieille Levée. 4janv—6f

SERRURES françaises—4 caisses serrures françaises, à vendre par B. TURPIN, No 55, rue Vieille Levée. 4jv—6f

RUM de la Jamaïque—6 poinçons rum de la Jamaïque, en douane, à vendre par B. TURPIN, 55, rue Vieille Levée.

RUM de Ste-Croix—4 poinçons rum de Ste-Croix, en douane, à vendre par B. TURPIN, 55, rue Vieille Levée. 4jv—6f

WHISKY d'Irlande—4 poinçons whiskey d'Irlande, en douane ; 4 poinçons whiskey d'Ecosse, en Douane, à vendre par B. TURPIN, 55, Vieille Levée. 4janv

MAGNOLIA whiskey de S. M. Pike—25 barils en débarquement du steamboat Harlcon, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille Levée. 4janv

☞ Bureau Central du Board des Commissaires, No 5 Commercial Place Ville de la Nouvelle-Orléans, 31 Décembre 1860.—Avis aux Electeurs de la Paroisse d'Orléans.

L'élection de Lundi 7 janvier 1861, pour élire des délégués à une Convention d'Etat qui s'assemblera à Bâton Rouge dans la salle de la Chambre des Représentants le 23me jour de janvier 1861, conformément à un acte ordonnant une Convention d'Etat, approuvé le 12 décembre 1860, sera tenue aux endroits ci-dessous nommés, et sous la surintendance des Commissaires ci-après nommés. Chaque Poll sera connu comme suit :

PREMIER PRECINCT—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie No 12, rue Tchoupitoulas, entre les rues Race et Orange. Commissaires : J. H. Bradfute et S. B. Frost, W. E. Florence.

Poll No 2.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 1, rue Hunter, entre les rues Tchoupitoulas et Levée. Commissaires : W. B. Lindsay, D. B. Penn, J. N. McCandless.

DEUXIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 20, rue Thalia, entre les rues Bacchus et Dryades. Commissaires : Robert Brown, W. W. McGarrity, J. M. Reed.

Poll No 2.—A l'encoignure des rues Euterpe et St. Charles. Commissaires : A. E. Shaw, John Cannall, Geo. W. McGerren.

TROISIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie No 6, à l'encoignure Commerce et St. Joseph. Commissaires : John A. Diamond, O. F. Benjamin, J. H. Jones.

Poll No 2.—A la maison No. 3?9 rue Tchoupitoulas. Commissaires : L. Y. Look, J. B. Prague, M. Parcell.

QUATRIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie No 16, rue Calliope, entre les rues St-Charles et Carondelet. Commissaires : James Strawbridge, L. Folget, E. C. Baxter.

Poll No. 2—Dans une boutique de charpentier de la rue des Remparts, No 255 entre Clio et Calliope. Commissaires : B. M. Turnbull, S. O. Risk, D. Snyder.

CINQUIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 2, rue Tchoupitoulas, entre les rues Natchez et Poydras. Commissaires : Sam. Todd, F. E. McManus, Thos J. Beck.

Poll No 2—A un endroit de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Lafayette. Commissaires : J. L. M. Caulay, John McKee, Alex. Brother.

SIXIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la case à pompe à l'encoignure des rues Perdido et Carondelet. Commissaires : T. O. Stark, Henry Florance, Geo. Cope.

Poll No 2.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 5, rue Girod, entre St-Charles et Carondelet. Commissaires : Robt Conway, Richard Fererbrock, Thos. Ryman.

SEPTIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 14 ... près de celle des Marais. Commissaires : N. E. Bailey, R. M. Montgomery, J. M. Bake.

Poll No 2.—A l'encoignure des rues Girod et Basin. Commissaires : W. B. Koontz, E. C. Kelly, J. H. Sanbert.

Poll No 3.—A une maison, encoignure des rues Liberty et Perdido. Commissaires : E. Wood Perry, J. D. Wood, T. O. Loughlin.

DEUXIEME DISTRICT.

HUITIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 7, rue Dauphine, entre les rues Bienville et Douane. Commissaires : T. Wells, Wm S. Campbell, S. H. Foster.

Poll No 2.—Passage de la Bourse, No 125 entre St-Louis et Conti. Commissaires : John M. Scott, Francis C. Zuharie, C. R. Wheel.

NEUVIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la maison de Pelican Hook and Ladder Co. No 1 ... Commissaires : W. J. Hewitt, V. Gourvey, Robt. Abbott.

Poll No 2.—A la maison No 211 de la rue Bienville entre les rues Tremé et Marais. Commissaires : J. J. McCormack, John Sands, John Steanner.

DIXIEME PRECINCT—Poll No 1.—Au bureau du Collecteur des Taxes, rue St-Pierre, Maison Pontalba. Commissaires : A. Adnet, M. L. Bisso, ...

Poll No 2—A la maison No 13, rue St-Pierre entre les rues Chartres et Levée. Commissaires : L. F. Duplessis, G. Lamonte, H. Vignaud.

ONZIEME PRECINCT—Poll No 1—Au bureau du Député Commissaire des Rues, encoignure des rues St Pierre et Chartres. Commissaires : J. H. Andry, H. ... Darel, H. Dorel.

Poll No 2—A la maison No 10 rue d'Orléans entre les rues Royale et Bourbon. Commissaires : Jules Sopara, F. Landreaux, L. P. Montamat.

DOUZIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 10, rue Dumaine, entre St Claude et Remparts. Commissaires : Charles Cazque, Oscar Dupetre, E. C. Gottschalk.

Poll No 2.—A la case à pompe de la Compagnie No 21, à l'encoignure Claiborne et St-Pierre. Commissaires : C. Lange, Clément Ramos, F. H. Loze.

TREIZIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la maison No 43, rue St Philippe, entre les rues Bourbon et Royale. Commissaires : A. Baudoin, F. Meteye, J. A. Weysham.

Poll No 2.—A la maison No ... rue St-Philippe, entre Bourbon et Royale. Commissaires : A. J. Marc, Alfred Le Blanc, A. Sambola.

QUATORZIEME PRECINCT—Poll No 1.—A une maison de la rue de l'Esplanade, entre Miro et Tonti. Commissaires : Jérôme Bayon, F. M. Grasset, A. D'Aquin.

Poll No 2.—A la case à pompe de la Compagnie No ..., ... Commissaires : C. Trouard, John O. Loze, Paul E. Crozat.

TROISIEME DISTRICT.

QUINZIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la maison No 45, rue des Français, entre Casa Calvo et Moreau. Commissaires : Charles Le Carpentier, J. A. Louis, F. Argot.

Poll No 2.—A la maison de ... encoignure des rues Union et des Grands-Hommes. Commissaires : Auguste Viavant, J. A. Latten, St Colombe Lavie.

SEIZIEME PRECINCT—Poll No 1.—A une maison de la rue Chemin du Bayou entre les rues Grands-Hommes et Bons-Enfants. Commissaires : E. A. Michel, St P. Amat, A. Dufour.

Poll No 2.—A la maison de l'encoignure des rues Esplanade et Craborn. Commissaires : Sosthène Audry, J. A. Romer, J. Rodriguez.

DIX-SEPTIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la case à pompe de Mississipi—Commissaires : Anthony O. Neil ...

Poll No 2—A une maison près de la maison de ... Mandeville—Commissaires : Charles Fazende, Jr., Chas. Eversfield, Geo. Lecenger.

DIX-HUITIEME PRECINCT—Poll No 1.—A la maison No. 12, rue des Grands-Hommes, entre les Champs-Elysées et Marigny. Commissaires : P. L. Manuel, S. S. Ross, H. Dupuy.

Poll No 2—Au bureau du député commissaire des rues de Victoire, No. 29, entre le ... et ... de la rue Marigny. Commissaires : P. A. ..., H. Schroder, Robt. Marshall, Sr.

DIX-NEUVIEME PRECINCT—Poll No 1.—A une maison de la rue Urquhart entre Marigny et Mandeville. Commissaires : T. A. Boulet, Lewis Pitts, J. J. Sévin.

Poll No 2—A une maison de la rue Urquhart. No 24 entre Mandeville et Marigny. Commissaires : Thos. McGuire, George Hooper, F. Newman.

VINGTIEME PRECINCT—Poll No 1—A la maison No 4 de ... d'Amour entre les Louisa et Pauline. Commissaires : F. Smith, Robert Wynne, E. Sanctreaux.

Poll No 2—A la maison No 91 rue Louisa entre Amour et Bons-Enfants. Commissaires : Sam'l Roger, F. Daubert, Charles Soulenson.

VINGT-UNIEME PRECINCT—Poll No 1—A une maison rue Levée, entre Barthelemy et Pauline. Commissaires : J. ..., Léonce Bayle, Adolphe Bazon.

Poll No 2—A la maison New Mill. Commissaires : E. Dupré, T. Bachemin, Philip Power.

QUATRIEME DISTRICT.

VINGT-DEUXIEME PRECINCT—Poll No 1—A la maison de Hook and Ladder Company, rue Jackson, entre les rues ... et Folsom. Commissaires : Homer Keiser, D. A. Harris, J. T. Barrett.

Poll No 2.—A la case à pompe de la Compagnie No 2 rue Tchoupitoulas. Commissaires : George Kane, H. F. Wade, J. A. Watkins.

VINGT-TROISIEME PRECINCT—Poll No 1—A la case à pompe de la Compagnie No 23 Avenue Washington entre Camp et des Magasins. Commissaires : J. J. Borner, A. W. Bosworth, Wm Dean.

Poll No 2—A l'encoignure des rues Laurel et Tivoli. Commissaires : John Holmes, V. F. Cotton, C. D. Bauce.

ALGER.

Cette partie de la paroisse d'Orléans sur la rive droite du fleuve Mississipi, à la maison de Cour. Commissaires : J. E. Carnot, J. A. Megenat, Peter Marcy.

Un des polls dans chaque precinct susdit, excepté le septième, pour lequel il sera établi trois polls, et les autres comme ... ci-dessus ... ne ... votes ... de ... lettres ... A à K ... le ... de voter ... pour ... lettres L à Z ... au numéro de ... Un des trois polls dans le septième precinct est conçu et désigné comme poll qui ... les votes de tous les citoyens dont les noms commencent par quelqu'une des lettres de A à G, les deux inclusives, auront seulement le droit de voter au poll numéro un, et tous les citoyens dont les noms commencent par quelqu'une des lettres de H à N, les deux inclusives, auront seulement le droit de voter au poll numéro deux, et tous ceux dont les noms commencent par quelqu'une des lettres initiales de O à Z, les deux inclusives, auront le droit de voter seulement au poll numéro trois.

Les commissaires à chaque poll nommeront les greffiers d'élection.

La somme de dix piastres sera allouée aux commissaires à chaque poll pour qu'ils se procurent des aliments le dit jour d'élection.

Chaque greffier recevra la somme de deux piastres et quarante cents pour ses services.

Les comptes des dites dépenses doivent être approuvés et signés, respectivement, par les trois commissaires à chaque poll.

L'hon. THOS J. SEMMES, président du Bureau des Commissaires et Avocat-Général, se trouvera le jour d'élection à son bureau, No 81, rue de Chartres, où il se tiendra pour nommer des substituts pour remplir les places de tels commissaires d'élection qui manqueraient à ce poste.

Par ordre du Bureau Central des Commissaires,
A. P. AVFONO, secrétaire. 1jv—

BUREAU DU CANAL CARONDELET ET DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION, Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1860.

☞ **Conformément aux résolutions** adoptées à une assemblée du Bureau des Directeurs et un Comité des membres de la Compagnie tenue le 13 décembre 1860, des propositions cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie jusqu'au VENDREDI, 1er jour de février 1861, inclusivement, pour la location à bail, pendant douze ans, du Canal Carondelet, et Bateaux à nettoyer, Chemin coquillé et Edifices, le privilége de collecter le péage du Canal, du Bayou St Jean et du Chemin coquillé, et tous les autres droits et priviléges de la Compagnie d'après sa charte et les amendements qui en ont été faits. Les dites propositions devront être faites suivant les spécifications adoptées par ladite Compagnie le 19 décembre 1860, une copie desquelles, certifiée par le Secrétaire, est affichée au bureau de la Compagnie jusqu'au dit 1er février 1861, inclusivement, pour le recours des en hérissants et du public en général.

Les propositions devront être cachetées et adressées au soussigné, Secrétaire de la Compagnie, et marquées respectivement, "Propositions pour la location à bail du Canal Carondelet, &c."

29 déc—au 1er fév. LOUIS GAGNET, Secrétaire

BANQUE D'AMERIQUE.

Nlle-Orléans, 2 déc 1860.

AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi annuel de quatre pour cent qui sera payé aux actionnaires ou à leurs agents cause à partir du 10 janvier 1861.

1jv—5f AM FORTIER, caissier

Compagnie du gaz de la Nlle-Orléans.

31 déc 1860.

AVIS—Les Directeurs de cette Compagnie ont déclaré un dividende de six pour cent, lequel provient des bénéfices des six derniers mois et sera payé à partir du deuxième lundi de janvier prochain.

1er janv—12 N. O. J. TISDALE, Trésorier.

Aux consommateurs de Coke.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, 31 décembre 1860.

A PARTIR de demain, 1er janvier, le prix du coke sera de 40 cents le baril, charroi extra.

Par ordre, N. O. J. TISDALE, Trésorier. 1er janv—6

FOULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.

1er janv—3m

A partir de ce jour, mon neveu M. GUSTAVE GROSS, devient mon associé pour mes affaires de courtage, qui seront continuées sous la raison sociale de CHS GROSS & Co

Nlle-Orléans, le 1er janvier 1861.

Signé CHS GROSS. GUSTAVE GROSS. 1er janv—15f

AVIS.

DE consentement mutuel monsieur F. Reimonenq se retire de notre maison. Les affaires continueront comme par le passé, sous la même raison sociale.

S. D. GRATIAA & Co, No 59, Douane. 1er janv—1m

AVIS.

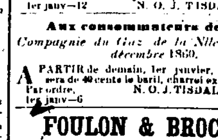

LE GRAND DEPOT DE PIANOS et avantageusement connu, et situé rue Royale, No 95, devant être, comme par le passé, sous la raison

A. PERIER.

La soussignée prévient le public et la nombreuse clientèle de feu son mari, qu'elle a toujours un grand assortiment de pianos des maisons Pleyel & Co, Erard, et Debain, et qu'elle se recommande à leur bienveillant patronage.

Maison A. Perier,
95, rue Royale.
Vve J. A. PERIER. 29déc—10f

AU PRIX COUTANT.
MANTEAUX, ET CONFECTIONS,
No. 49 rue de Chartres.

UN joli choix de MANTEAUX ET MANTELETS en drap pour dames et enfants, lesquels seront vendus au prix coûtant pour clore une facture.

3 déc J. DEBBES, Jr.

LA société existant sous la raison de TAMBOURY, OLIVARI & Cie est dissoute, à partir de ler de décembre 1860, et la liquidation, en sera faite par MM. A. Tamboury & E. Deffez.

A. TAMBOURY, E. DEFFEZ. 27d4—1m

VIN ROUGE—15 barriques vin rouge bon ordinaire, en débarquement du navire ..., à vendre par PREAU & COUTURIE, rue Gravier, Nos 21 & 23. 30déc

Société des droits du Sud.
MASS MEETING
A ODD-FELLOWS HALL,
VENDREDI SOIR, 4 JANVIER 1861
A 7 heures.

LES membres de cette société et tous les véritables partisans du Sud sont invités à se réunir à Odd-Fellows Hall, VENDREDI SOIR, 4 du courant, à 7 heures.

M. M. SIMPSON,
EDW. PILSBURY,
GEO SEYMOUR.

N. B. Les dames sont invitées à assister au meeting. Des places leur seront réservées. 3jv

COMITÉ EXÉCUTIF
DE
L'ASSOCIATION DES DROITS DU SUD

Nouvelle Orléans, 2 janvier 1861.

A une réunion du comité qui a eu lieu aujourd'hui, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Attendu que, le comité a eu connaissance que des rapports habilement distribués dans la métropole, prétendent que l'Association des Droits du Sud favorise l'abrogation du gouvernement actuel de la ville dans la Convention qui doit se réunir le 23 janvier ainsi qu'une restriction sur le droit de suffrage.

Il est résolu, que pour ce qui concerne le comité de pareils bruits ou rapports sont complètement faux.

Résolu, que pareil sujet n'a jamais été traité par le comité.

Résolu, que dans l'opinion du comité, le devoir de la Convention d'Etat se ... de séparer la Louisiane de l'Union, en lui rendant sa souveraineté et de coopérer ... avec ses ... Sud ... séparation ... d'effectuer ... gouvernement ... l'Etat ... régulière et légitime des affaires publiques. 3janv

Etrennes ! Etrennes ! Etrennes !

FAY & MASSON
99 et 101, rue de Chartres entre Conti et St Louis.

PREVIENNENT respectueusement le public en général qu'ils mettent en vente à des prix très bas, les articles de leur choix qui sont ... tels que

Sujets en bois sculpté de tout genre
Cave à Liqueurs,
Statuettes Biscuits,
Bronze Pendules,
Tables Ouvrage Marqueterie,
Jardinière, Fleurs artificielles,
Prie Dieu, Ecrans, Bois d'Or et Palissandre,
Chaises, Tabourets et casier de Musique,
Chaises fantaisie, Bois doré et palissandre,
Glaces de Venise et autres.

CADEAUX DU JOUR DE L'AN!

P. MALLARD,
55 rue Royale. 55

En raison de la crise actuelle, son beau choix de

Objets d'art et de fantaisie
SERA VENDU
AU PLUS BAS PRIX
POUR DU COMPTANT

Le choix des articles qui composent son stock est assez connu sans en faire une longue énumération.

BRONZES VÉRITABLES, groupes, statuettes,
PORCELAINES ET CRISTAUX,
PETITS MEUBLES,
PRIE-DIEU,
CHAISES de fantaisie,
TABLES à ouvrage,
PLAQUES,
GLACES de Venise,
CAVE à liqueurs,
PAPIER ...
JARDINIÈRES et ...
TAPIS EN PEAUX DE LOUPS, tigres et renards naturalisés

55....Rue Royale....55

17 déc

LION & ANDRÉE
Coin Bienville et Royale.
OBJETS D'ART et de FANTAISIE
A vendre au plus bas prix,
POUR DU COMPTANT

Messieurs Lion & Andrée ... l'honneur de prévenir ... pendules ... VENTE EN DETAIL. 18 déc—15 fre pag

CHOCOLAT !

CHOCOLAT !

REÇU par le dernier steamer ... assortiment ...
LION & ANDRÉE, coin Bienville et Royale. 18 déc—15 frepag

BIJOUTERIE !

BIJOUTERIE !

VENEZ-VOIR ! VENEZ-VOIR !

NOTRE ... à des prix extrêmement ...
18 déc—15 fre pag LION & ANDRÉE.

FOURRURES !

FOURRURES !

A TOUT PRIX !

Venez voir chez LION & ANDRÉE, coin Bienville et Royale. 18 déc—15 fre pag.

SPÉCIALITÉ.

DIAMANS! DIAMANS!!

A. CANDIDE,
No 83, rue de Chartres,

OFFRE ... JOLI ASSORTIMENT DE BIJOUX ... Diamans, Boucles d'oreilles, Bagues et ... en DIAMANS ... de MONTRES et de CHAINES en or. ... Réparation de bijoux, au No 83, rue de Chartres, près Conti. 20 déc—1m

GRAND SACRIFICE!

BIJOUTERIE.
P. N. Rivera,

Encoignure Royale et St-Pierre,

Vu la crise actuelle, a résolu de vendre au plus grand sacrifice son fond de

BIJOUTERIE FINE,

Se composant de

Montres enrichies de diamants et autres,
Bracelets, Diamants, Boucles-d'oreilles,
Pour dames ...
BROCHES de fantaisie, et à portraits, nouveau genre,
CORAUX précieux pour migraine et les maladies du sang,
COLLIERS dans tous les genres pour dames et enfants, enrichis de croix, différents modèles,
COUVERTS en argent, timballes, etc, pour enfants.

Les personnes qui ont des étrennes à offrir feront bien de voir ... des articles ... M. Rivera. 29 déc—7f frep

RABAIS!! RABAIS!!

G. FORTIER,

Encoignure Bienville et Dauphine,

A l'honneur d'informer les DAMES et MESSIEURS qu'il continuera à vendre son assortiment de

CHAUSSURES
ÉTRANGÈRES ET DU PAYS,

à des prix excessivement réduits, comme suit—

François 1er, valant $3 50	$2 50
Congress boots en chevreau, pour dames	2 50
Brodequins à talons pour dames	1 25
Do do do	1 00
Brodequins sans talons	50
Pantoufles pour dames	50
Brodequins chevillés pour garçons	50
Brodequins chevillés pour enfans	30
Bottes en peau de veau, cousues	4 00
Bottes en peau de veau 1re qualité	3 00
Congress water proof pour hommes valant $7	5 00

et ainsi qu'un grand nombre d'autres articles trop longs à énumérer.

31déc

LOUISIANA ACADEMY
Rue Hopital, No 79,
entre Royale et Bourbon.

Cette institution fondée par M. A. FERRIER ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans frais supplémentaires. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $5 à $10, selon la force des élèves. 4 janv au 4fév

Institution Lefoullon,
Rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou.

MME et Mlle LEFOULLON informent les familles avec lesquelles elles sont en rapport, qu'elles rouvriront leurs classes le 7 janvier prochain, et qu'elles continueront à tenir la classe des garçons ainsi que celle des demoiselles. Les cours d'études sera exactement le même que par le passé.

31déc—1,4,7,9,11,14,16,18,21janv.

B. PRADEL, aîné,
44, rue St-Charles, en face de l'Hotel St-Charles.

Etrennes pour le jour de l'an.

Alfénide ! Alfénide !!

800 DOUZAINES couverts alfénide, garantis métal blanc, seront vendus à 15 piastres les douze couverts, et toutes les pièces qui composent le service de table seront vendues dans la même proportion, au prix coûtant, pour clore une liquidation.

Reçu un grand assortiment de coutellerie Rodgers, tels que COUTEAUX DE POCHE, COUTEAUX DE TABLE, RASOIRS EXTRA-FINS GARANTIS, et un grand assortiment de ciseaux fins.

Seul dépôt : 44, rue St-Charles.

17déc—1m, frep.

CANDIDATS DES PARTISANS de l'Unité du Sud.

Délégués Sénatoriaux.

THOS J. DURANT,
RANDELL HUNT,
PIERRE SOULÉ,
C. DUFOUR,
B. F. JONAS.

Délégués Représentatifs.

1er District—GEORGE M. PINKARD,
" " —SAMUEL H. TORRY,
" " —ROBT H. MARR,
2me " —J. AD. ROZIER,
" " —W. T. STOCKER,
3me " —GILBERT S. HAWKINS,
" " —JOSIAH COLE,
" " —L. F. GENERES,
" " —GEO. S. LACEY,
4me " —EDMOND J. FORSTALL,
5me " —EMILE HIRIART,
" " —Dr CHAS DELERY,
6me " —JULES LAVERGNE,
7me " —GEORGE CLARK,
" " —EDWARD BERMUDEZ,
8me " —C. OCTAVE LE BLANC,
10me " —M. MUSSON,
" " —ALF. PHILIPS,
" " —D. S. DEWEES.

Rive droite, du Fleuve.

—G. WASHINGTON LEWIS.

CONVENTION D'ETAT.

TICKET DES DROITS DU SUD.

Délégués des districts sénatoriaux.

P. F. BONFORD
W. R. ADAMS.
FELIX LABATUT
Juge THOS H. KENNEDY.

Délégués des districts représentatifs.

1er District—THOS J. SUMMER,
" " —ISAAC N. MARKS,
" " —B. S. TAPPAN,
2me " —DANIEL W. ADAMS,
" " —Dr A. F. AXSON,
3me " —Col A. H. GLADDEN,
" " —JAMES McCLOSKEY,
" " —ROBT W. ESTES,
" " —J. B. SLOWSON
4me " —M. O. H. NORTON
5me " —JOSEPH HERNANDEZ,
" " —BERNARD AVEGNO,
6me " —JOHN PEMBERTON
7me " —Hon. W. C. C. CLAIBORNE,
" " —DANIEL EDWARDS
8me " —JOHN G. EUSTIS
9me " —S. SEVER WILTZ
10me " —W. R. MILES
" " —W. S. PERKINS
" " —ALEX WALKER

M. l'Editeur.

Veuillez annoncer dans les colonnes de votre journal que M. AUGUSTE ABADIE est candidat pour représenter le ... ward à la Convention qui doit se réunir à Baton-Rouge.

Election le 7 janvier 1861.

1déc ☞ SES NOMBREUX AMIS

Pour la Convention.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. CHARLES BIENVENU comme candidat à la représentation ... Bernard, Jefferson et de la paroisse d'Orléans (rive droite). 22déc ☞

AUX AMIS DE L'ACTION UNIE DU SUD.

☞ Les ... du comité ... Odd Fellows ... de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., et depuis 5 heures P. M. jusqu'à 9 heures P. M.

J. N. PHILIPS, Secrétaire.
GEO. A. FOSDICK, Chairman.

Association Louisianaise des droits du Sud.

Nouvelle Orléans, 8 décembre 1860.

A partir de cette date, les livres ... ouverts aux signatures au bureau de l'association, ANCIENNE BATISSE DU DELTA, 76 RUE DU CAMP, tous les jours de 9 heures A. M. à 6 heures P. M.

Par ordre, W. C. C. CLAIBORNE, Président.

ETRENNES! ETRENNES!

G. LAVIE,
No 21, rue St-Charles,

Ayant terminé le déballage de son assortiment d'objets d'art et de fantaisie pour ETRENNES invite respectueusement ses clients à le venir examiner.

BONBONS ET CHOCOLATS.

BON MARCHÉ, MEILLEUR MARCHÉ

LE MEILLEUR MARCHÉ!

THEO DANZIGER
Encoignure des rues Royale et St Philippe.

VIVE LA CONCURRENCE!!!

AYANT reçu de Paris par l'Araz arrivé du Havre de nouvelles ... quelques mois d'attente ... GRAND SACRIFICE. Vous aurez ... l'achat des ARTICLES FRAIS aux PRIX DE PARIS.

Les dames et les marchands sont invités à venir les examiner et s'assurer que jamais offert ... grands avantages :

COLS CROCHET à $1 00, valant $3 00.
RESILLES à 40 cents valant $1 50.
POULT DE SOIE ... toutes couleurs, à $1 00, valant $2 00.
ROBES DE BAL à $5 00, valant $12 00.
Et ... autres articles en proportion.
100 COLS CROCHET à 10 cents.
Un grand nombre d'autres articles. 11 dé ☞

LOUIS MÜH

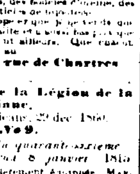

Annonce ... qu'il a reçu ... de France ... et en Angleterre ... tels que ...

M... en or et en argent, pour dames et messieurs ... assortiment de chaînes ... bracelets, bagues ... Lavalière, broches ... boucles d'oreilles et épingles en diamant, broches de fantaisie ... montres, &c. &c. ... bracelets, bougeoirs, chandeliers ... plates ... en plaqué; de beaux bracelets ... Que ... vienne en juger par lui-même au

No 41, rue de Chartres

19 nov—au 8 jv

Quartier-Général de la Légion de la Louisiane.

Nlle Orléans, 29 déc 1860.

Ordre No 9.

Pour la célébration du quarante-sixième anniversaire du glorieux 8 janvier 1815

I. La Légion paraîtra complètement équipée, MARDI MATIN, 8 janvier 1861, sur la Place d'Armes.

La ligne de bataille se formera à 9 heures précises. Les officiers de l'Etat-Major de Brigade se réuniront au Quartier du général à 8 heures et demie du matin.

Le capitaine St-Paul, commandant la Première Compagnie des Chasseurs à pied fera garder les portes de la Place ... et ...

Les officiers de la Légion sont chargés de l'exécution du cet ordre.

Par ordre du Brig Génl. Palfrey commandant la Légion de la Louisiane.

C. A. JANVIER, aide-de-camp. 31 déc—7jv

SIROP PECTORAL.

SEULE préparation véritablement efficace dans tous les cas d'affections de la poitrine et de la gorge, telles que rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, extinction de voix &c.

Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent les longues nuits de souffrance et d'insomnie.

Son goût agréable le rend d'une facile administration et son prix modéré (75 cents) le met à la portée de toutes les bourses.

Les personnes qui étudient le chant ☞ trouveront bien de l'usage de ce sirop auquel ne peut résister aucune maladie de la voix.

A vendre par R. RATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre. 19 oct—3m—lre p

A VENDRE
—AU—
PRIX COUTANT
50 balles couvertures laine pour nègres
—ET—
D'IMPORTATION DIRECTE.

HAGGERTY Frères,
128 Canal.
TOURO'S BUILDINGS.

28déc—1m

CHAMPAGNE
Chs. Farre,
Successeur de Max Sutaine & Co,
Reims.

Fournisseur des Cours de France, d'Espagne, de Prusse, et du célèbre Wellington Club, à Londres.

VINS de Sillery, Cabinet, Impérial & Crémant Anglais, à vendre par les principaux grocers et détaillants.

Tous les ordres pour importation directe seront reçus par S. D. GRATIAA & Co, No 59, Douane. 19nov—3m 1re p

Jambons nouveaux de Westphalie.

UNE facture de la célèbre marque "Ancre", articles de choix, à vendre par lot ou par caisse de douze chacune, par WARNEKEN, KIRCHHOFF & Co, rue Union No 41. 11 déc ☞ 1re p.

AVIS
Aux amateurs de vins de Bourgogne.

SEULS agents de la compagnie des Grands vins de Bourgogne pour l'Etat de la Louisiane, nous avons l'honneur de les informer que les clos de ROMANEE CONTI, CLOS-VOUGEOT, CHAMBERTIN, et autres ne peuvent être authentiques si le bouchon des bouteilles n'est revêtu sur ses parties latérales de la marque à feu de la Compagnie des Grands Vins.

Déjà des chargements sont arrivés à la Nouvelle-Orléans et de faux Clos-Vougeot ont été vendus au dessous du prix auquel M. Ouvrard, SEUL PROPRIETAIRE de ce VIGNOBLE les livre à la compagnie.

Nul ne peut se procurer de ces produits sans l'intermédiaire de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne.

Nouvelle Orléans, 10 septembre 1860.
LAFFITTE & DEFFARGE, No 133, rue Royale. 11 sept

URBAN HERMANN,
Docteur en médecine et Chirurgien

RÉCEMMENT arrivé de l'Allemagne, a établi son cabinet rue Royale No 283. On pourra le consulter tous les jours, de 10 heures à midi, et de 5 à 6 heures P. M. 31 déc—3

MADAME DUPUY,

FABRIQUE tout ce qui concerne son état et ... gants de plumes, nettoyage de teinture, fabrique les dais pour pompes funèbres—Nlle Orléans, rue St Pierre, 41, entre Chartres et Royale. 31 déc—6

VENTES A L'ENCAN.

Cotonnades françaises ! Cotonnades françaises.

PAR VINCENT & C°.

IL sera vendu, samedi, 5 courant, à 10 heures, dans leurs magasins d'encan, No 35, rue de la Douane, 8 balles cotonnades françaises, pour clore une consignation. 4 janv

THEATRE ST-CHARLES.

Brillant engagement de M. et Mme BARNEY WILLIAMS.

Quatre pièces populaires pour vendredi soir. BASHFUL IRISHMAN, comédie—AN HOUR IN SEVILLE—O'FLANNAGAN AND THE FAIRIES—THE SPECTRE BRIDEGROOM.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dernière semaine de l'engagement de DAN RICE et ... grand spectacle.

Vendredi soir, 4 janvier 1861,

Mlle ELLA ZOYARA, DAN RICE, LA MULE COMIQUE.

☞ Grande représentation SAMEDI à midi.

On commencera le soir à sept heures.

MAGNIFIQUE PLAN,
Loterie à nombre simple de WOOD, EDDY & Co.

Magnifiques lots ...

GROS LOT ... Wood, Eddy ... de l'Etat de Delaware à ... Missouri et Kentucky ... tirées publiquement, par Wood, Eddy & Co ...

Classe 1—Loterie SAMEDI ...
Classe 2—Loterie SAMEDI, 12 janvier 1861.
Classe 3—Loterie SAMEDI ...
Classe 4—Loterie SAMEDI ...

5485 LOTS !

Plus d'un lot pour chaque ... billets ...

1 lot de	$50,000	sont	$50,000
1	20,000		20,000
1	10,000		10,000
1	5,000		5,000
1	4,000		4,000
1	3,000		3,000
1	1,500		1,500
50	500		25,000
50	400		20,000
50	300		15,000
100	200		20,000
100	150		15,000
100	100		10,000

APPROXIMATIONS DE

4 lots de	$400	approx. de	$50,000
4	300	approx. de	20,000
4	250	approx. de	10,000
4	200	approx. de	5,000
4	150	approx. de	4,000
4	100	approx. de	3,000
4	75	approx. de	1,500

5000 lots de ...

5485 lots s'élevant à ... $320,000

Billet entier, $10 ; demi billet, $5 ; quart de billet, $2 50.

Certificats de paquets à vendre aux prix suivants, c'est-à-dire le taux.

Certificat de paquet de 10 billets entiers ...
do do 10 demi-billets ...
do do 10 quarts de billets ...
do do 10 huitièmes de billet ...

En demandant des billets ou des certificats, adressez-nous l'argent et ... La liste des numéros sortis et des ... voyée aux acheteurs ... Les acheteurs sont priés d'écrire leurs ... et de donner le nom de leur bureau de Poste, du ... et de l'Etat. ...

... de banque, les certificats ...

Grande ... de Wood, Eddy & Co ...

A la demande d'un ... de la ... ... Nouvelle Orléans ... les personnes ...

Les demandes, pour être promptement remplies, doivent être adressées à C. J. HOWARD, Boîte 174 H. Nouvelle-Orléans, Lne, WOOD, EDDY & Co, Wilmington D. 24 déc ☞

Société de Bienfaisance des Jeunes Gens

AVIS D'ÉLECTION.

LES membres de la ... sont priés de se réunir DIMANCHE ... à ... heures ... à la salle ... rue St-Louis entre Passage de la B... ... Tous ce ... membres sont priés d'être exacts.

Par ordre du Président,
F. A. RASCH, Secrétaire. 3janv—3

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

L'ASSEMBLÉE ... à 10 heures ... DIMANCHE PROCHAIN, 6 janvier ... des Champs Elysées et ... Grand ... Les membres sont priés ... Par ordre du ...

AUG LAPEYRE, Secrétaire. S. P. DELABARRE, Président.

ON DEMANDE ... comme GARÇONNE ... une femme de couleur ... Renseignements entre Commune et Canal. 3jv

Quartier général 1re Division.

Milice de la Lne.—Nlle Orléans ... janv 1861.

ORDRE GÉNÉRAL No 1.

1—Les troupes volontaires de cette Division ... avec tous les honneurs ... du glorieux anniversaire de la bataille de la Nouvelle-Orléans ... 8 du courant ... Place d'Armes ...

2—L'artillerie tirera ...

3—La ligne de division se formera dans la rue ... heures et ...

Les commandants de brigade sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre de JOHN L. LEWIS,
Major Général 1re Div.
R. MONTAIGU, Aide-de-camp. 4janv—3

ATTENDU.

96 Balles de tabac en feuilles attendues par les Keystone de la Havane, ... et tripes pour ... A vendre par EDW. J. NATTES. 5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 5.

140 BALLES TABAC,

140 Balles tabac de la Havane en feuilles ... pour ... et tripes. A vendre par EDW. J. NATTES. 5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 5.

VENANT D'ARRIVER

PAR le steamer Habana—... balles de tabac ... A vendre par EDW. J. NATTES. 5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 5.

ATTENDU.

300,000 CIGARES ... de la Havane ... A vendre par EDW. J. NATTES, 5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 5.

HAMACS. HAMACS.

120 Douzaines hamacs ... A vendre par EDW. J. NATTES, 5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 5.

CIGARES.

100,000 Cigares de la Havane ... Cabanas, Figaro ... El De Soto, Lavaleria ... A vendre par EDW. J. NATTES, rue Tchoupitoulas No 5. 5 déc—1m

Confitures de la Havane.

20 caisses confitures de la Havane ... A vendre par EDW. J. NATTES, rue Tchoupitoulas No 5. 5 déc—1m

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise.

Encoignure des rues Passage de la Bourse et St Louis.

A L'HONNEUR d'informer le public ... Restaurant et Pension.

TABLE D'HOTE

A toute heure, et ... dîner ... premier choix ...

Un potage, au choix,	Légumes,
Poisson,	Rôti,
Entrée,	Salade,

Desserts assortis—Vin compris.

PENSION PAR SEMAINE ... $4 50

Repas de Noces, Diners de Sociétés.

PORTE A DOMICILE. 22 déc—1m

Avis de médecin.

W. BODENHAMER, M. D. étant arrivé à la Nlle-Orléans ... comme par le passé, par la médecine et la chirurgie, ... HEMORROIDES, CONSTIPATION, FISTULES, fissures, descente du boyau intérieur, rétrécissement du boyau, ulcération du ...
29 déc—1m

AVIS.

M. C. F. POYET, docteur en médecine de la Faculté de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera ses soins gratuits aux personnes qui réclameront ses conseils de ... Consultations ... de 10 à 11 heures, l'après-midi, de 3 à 4 heures. Office, Rue Du Maine No 76, entre Bourbon et Royale.

AD. RINCK.
PEINTRE EN PORTRAITS.
No 7, rue Bourbon.

11 déc ☞

Pour Cordonniers.
L'élastique pour souliers,
De la compagnie de GOODYEAR

est arrivé et sera vendu continuellement ... chez LEON PIERRE & Co, marchands de ... 71, rue de Chartres. 2 oct—3m

NOUVEAU MAGASIN,
FOURNITURES DE TAILLEURS

DUMAS Frères,
136.......Rue de Chartres.......136

ONT l'honneur d'annoncer au public ... à la Nlle-Orléans, sous la raison de DUMAS FRÈRES, une maison pour l'importation et la vente d'

Articles de toilette dans tous les genres pour hommes.

Leur assortiment comprend, entre autres

Draps des premières fabriques d'Europe

DOESKIN NOIR

Casimirs doubles,
Etoffes pour pantalons,
Etoffes, soie et laine, pour gilets
Draps-cachemires,
Drap-satines,
Chemises confectionnées.

Ainsi qu'un choix complet de fournitures de tailleurs qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.

☞ Les ordres de la campagne seront remplis promptement et avec la plus grande exactitude. 9 sept—3m—2pa

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
ENCOIG. DES RUES ST-PIERRE ET ROYALE.
No 133—Entrée par la rue St Pierre,

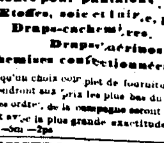

CONTINUE à faire toutes les opérations d'après les dernières ... et ... de l'art. ... vices de quelques unes des meilleures ... dentistes ... mécaniques du pays, il se chargera de la pose des dents artificielles dans les cas les plus difficiles. ... satisfaire sous tous les rapports les personnes qui ... l'honorer de leur patronage. Les certificats ...

Consultations en français, en anglais et en espagnol. 3janv—4f

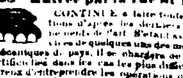

GROCERIE
A VENDRE
Encoignure Baronne et Morales ...
S'adresser sur les lieux ...

MOUTARDE ... à vendre par DUNTZE & Co, encoignure Royale & Conti.